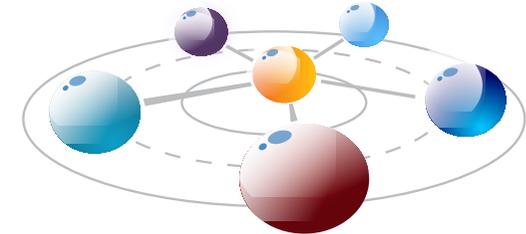


## SOMMAIRE

Première De Couverture	0
Sommaire	1
Mot Du Maire	2
Finances	3
Annonces	4
Vie Locale	5
Travaux	6
Mairie Rénovée	7
École Maternelle	8
Rpi	9
Cantine Scolaire	10
Sou Des Écoles	11
Tap et Garderie	12
Club Les Perce-Neige	13
Danse	14
Curé	14
Chasse	15
Civisme	16
Au Fil Des Mois	17
Abeille	21
Relais Assistantes Maternelles	26
Mandrin	27
Opah Et Resa	28
Siaga	29
Mots Croisés	30
Calendrier À Construire	31

Comptes-Rendus du Conseil	32
Recensement	38
Santé	39
Dernière De Couverture	40

Crédit  
photos :



Première de couverture :  
jean-marc Muroi ([www.drone-photographies.fr](http://www.drone-photographies.fr))

Dernière de couverture :  
Jean-Paul Durantet

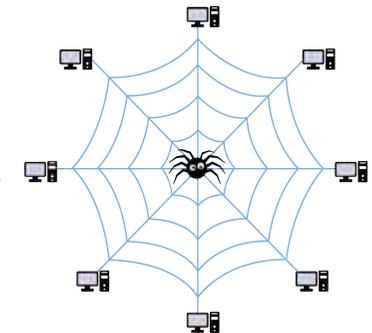
Bulletin municipal réalisé par la Commission Communication  
Directeur de la publication : j-m muroi

La version électronique du bulletin municipal est disponible sur le  
site de la commune sous forme d'album à feuilleter :  
[www.commune-rochefort-savoie.org](http://www.commune-rochefort-savoie.org)

Fréquentation du site Internet en 2016 :

Depuis sa création en mai 2008 le site  
comptabilise 33533 visiteurs réels au 23  
décembre 2016.

La fréquentation du site est en très forte  
progression :  
13985 visiteurs du 1er janvier 2016 au 23 décembre 2016  
(dont 1665 visiteurs pour le mois de novembre 2016)



Chers amis,

A l'heure où vous lirez ce 32ème bulletin communal de Rochefort, l'année 2016 viendra de se terminer laissant derrière elle des souvenirs de moments forts mais hélas aussi d'événements dramatiques en France et dans le monde.

Faisons un petit retour en arrière sur cette année écoulée à Rochefort.

Nous avons finalisé le projet de restructuration de la mairie et c'est avec plaisir que notre secrétaire ou moi-même vous accueillerons si vous souhaitez visiter votre mairie rénovée!

Vous trouverez le détail des travaux dans le bulletin ; toutes les entreprises qui ont travaillé ont donné entière satisfaction et les subventions dont nous avons pu bénéficier de la part du FDEC, de la DETR et de la Réserve parlementaire ont permis d'alléger la dépense.

Les travaux de maintien en état des routes communales (balayage et emplois) ont été reconduits.

Cet été, l'accès et la cour de notre école maternelle ont été goudronnés, ce qui a permis la mise en conformité de l'accessibilité.

J'en profite pour remercier toute l'équipe éducative du regroupement pédagogique Avressieux - Rochefort pour son travail de qualité auprès de nos enfants ainsi que le sou des écoles et l'ensemble des parents qui oeuvrent pour la réussite de l'école.

En mai 2016, nous avons expérimenté une matinée citoyenne.

Je remercie toutes celles et tous ceux qui ont participé, cette demi-journée a été fructueuse et nous renouvellerons cette opération en 2017; c'est aussi une façon de nous retrouver et d'échanger autour de petits travaux.

Merci aux Rochefoliars qui contribuent à l'embellissement de notre commune ainsi qu'à notre employé communal qui en assure l'entretien chaque mercredi.

Je tiens également à remercier toutes les personnes bénévoles qui au cours de l'année ont donné de leur temps et de leurs compétences pour effectuer diverses tâches permettant ainsi de

faire des économies sur le budget !

Compte-tenu de la baisse des dotations de l'état, nous sommes obligés d'échelonner les travaux.

Pour l'année 2017, nous réfléchissons à l'aménagement extérieur de la mairie pour mettre en valeur notre patrimoine et rendre notre village encore plus accueillant.

Nous avons également préparé un projet concernant la salle des fêtes pour le courant de l'année 2017 ou l'année suivante suivant le budget et les subventions obtenues !

Il s'agit de travaux de mise en accessibilité des toilettes et la création de deux locaux techniques pour entreposer les chaises et le matériel d'entretien.

Au cours de la prochaine année, il est prévu de mettre la carte communale en compatibilité avec le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale de l'Avant Pays Savoyard).

Durant la période du 2 janvier au 3 mars, Gwenaëlle Riord sera chargée du recensement sur la commune de Rochefort ; réservez-lui un bon accueil !

Le chiffre de la population totale recensée à Rochefort est de 211 habitants, au 1er janvier 2014, d'après le dernier communiqué de l'INSEE.

Je souhaite la bienvenue aux familles nouvellement arrivées à Rochefort et je suis très heureuse que des jeunes couples choisissent de s'installer dans notre commune.

Je vous souhaite une bonne année 2017, une année heureuse et enrichissante, une année qui efface les mauvais souvenirs. Surtout restons soudés dans ce monde fragile.

Que toutes les familles éprouvées retrouvent espérance et réconfort au cours de l'année 2017.

Que nous retrouvions en France un climat apaisé, que l'entente, la modestie priment sur toutes les discordes et que nous puissions retrouver des vraies valeurs.

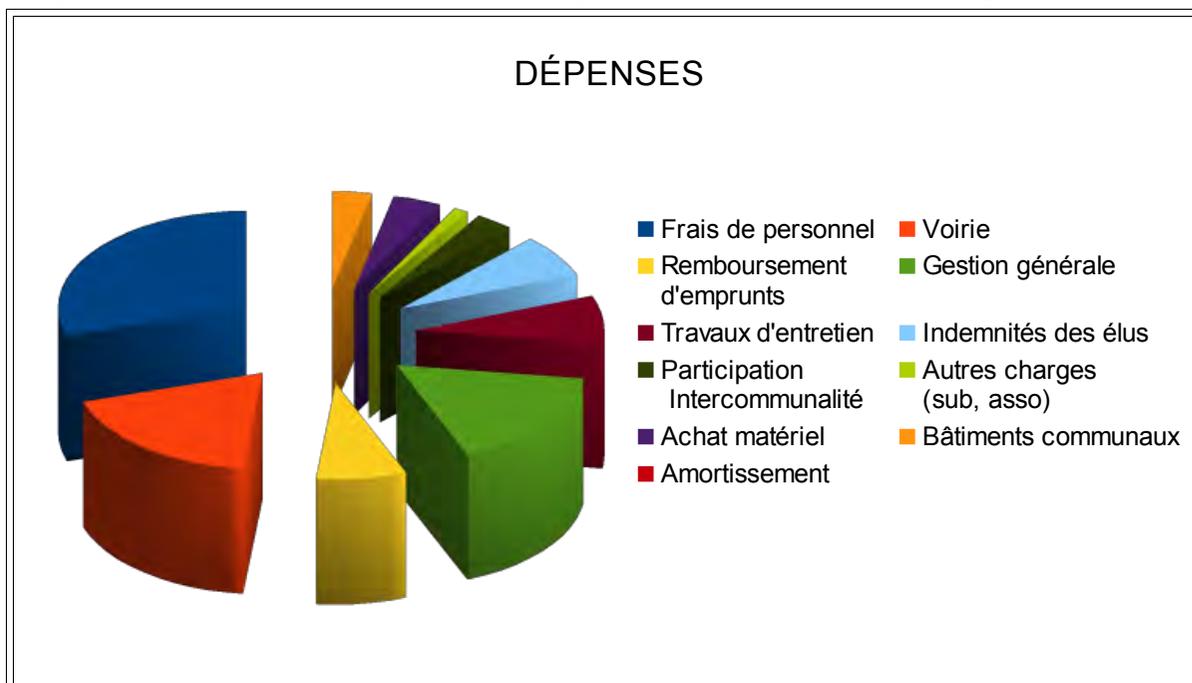
Bonne lecture !

Joëlle Rubaud

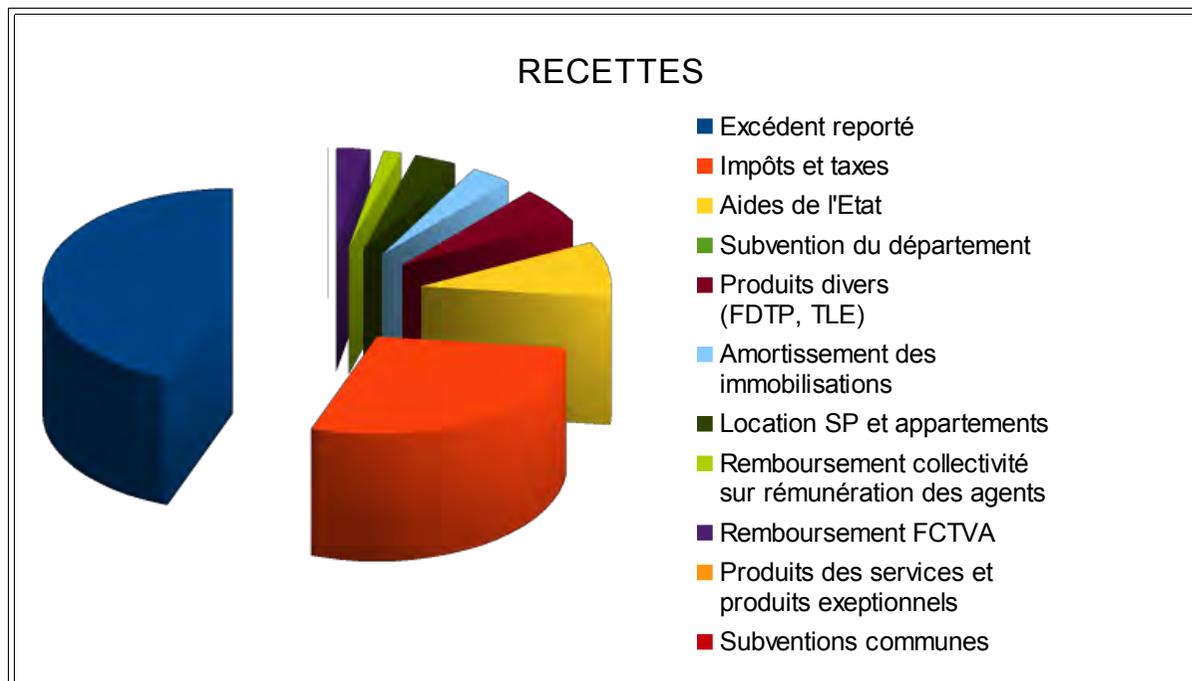


## FINANCES 2015 (nota bene : le compte administratif 2016 est validé par la Trésorerie courant janvier 2017)

<b>Dépenses - CA 2015</b>	
Frais de personnel	71 198
Voirie	44036
Remboursement d'emprunts	18527
Gestion générale	39782
Travaux d'entretien	19181
Indemnités des élus	16916
Participation Intercommunalité	7835
Autres charges (sub, asso)	2975
Achat matériel	9978
Bâtiments communaux	8010
Amortissement	0
<b>Total des dépenses</b>	<b>249 297</b>



<b>Recettes - CA 2015</b>	
Excédent reporté	201340
Impôts et taxes	130191
Aides de l'Etat	42223
Subvention du département	0
Produits divers (FDTP, TLE)	27247
Amortissement des immobilisations	16072
Location SP et appartements	16245
Remboursement collectivité sur rémunération des agents	6783
Remboursement FCTVA	13065
Produits des services et produits exceptionnels	197
Subventions communes	0
<b>Total des recettes</b>	<b>447537</b>



Merci aux annonceurs qui ont participé au financement du bulletin municipal.

**CHARPENTE BELLEMIN**



04 79 36 01 10



**PATRICK BERTHIER**  
**06 14 62 74 15**  
patrick.berthier73@orange.fr  
73240 ST GENIX SUR GUIERS



**GUINET**  
MAÇONNERIE

NEUF - RÉNOVATION

*Romain Guinet*  
**06 32 17 53 14**  
rom.guinet@yahoo.fr  
73240 ROCHEFORT

**CHRISTOPHE PERONNET**



**PLACO**  
**PEINTURE ET DÉCORATION**

Entreprise qualifiée 

01300 BREGNIER-CORDON  
peronnet.christophe959@orange.fr  
**Port. 06 37 35 36 34**



**Créations Bois**

CRÉATION • ÉBÉNISTERIE • MENUISERIE

**07 83 07 76 26**  
mncrationsbois@gmail.com  
Michaël NICOLAS - Les Balcons d'Urice - 73240 ROCHEFORT



**GAVEND**

Carrière à Marcieux  
*entre Yenne et Novalaise*

TP. Carrière, Transport  
Location matériel - négoce  
Travaux ferroviaires

Gavend Michel 06 11 43 14 77  
Gavend Anthony 06 23 17 72 62

580 route de Sainte Marie d'Alvey  
73240 ROCHEFORT

tél : 04 76 37 00 38  
fax : 04 76 37 36 19

[www.engin-tp.com](http://www.engin-tp.com) [gavend.tp@wanadoo.fr](mailto:gavend.tp@wanadoo.fr)

RESTAURANT « LE RELAIS DE MANDRIN »

10 Route de Saint Genix sur Guiers  
Le Chef Lieu  
73240 ROCHEFORT

☎ : 04.76.37.03.27

*Ouvert le midi du Lundi au Vendredi (sur réservation)*

Restauration traditionnelle 5610A - Siret : 44064931700011



**VENTES - RÉPARATIONS**



**GREEN**  
**motoculture**

**Guillaume GEORGE**

URICE - 73240 ROCHEFORT - Tél : 04 76 37 05 03



**MOREL**  
**DECAPAGE**

Rénovation par sablage : bois, fer, pierre...

Microbillage petites pièces mécaniques

Protection anti-rouille

**06 14 87 93 19**  
thierrymorel73@free.fr  
73240 ROCHEFORT



## Vie locale 2016

### Naissances :

Raphaël NODET né le 16/02/2016 à Chambéry (Savoie)  
Thomas DURANTET né le 11/08/2016 à Chambéry (Savoie)  
Erell, Marie, Françoise MAUNAND née le 9/11/2016 à Chambéry (Savoie)

### Décès :

Gilbert BIBET décédé le 23/06/2016  
Thomas DURANTET décédé le 20/08/2016  
Georgette, Pierrette VEYET décédée le 22/09/2016  
Simone BIBET, décédée le 16 juillet 2016

### Nouveaux arrivants :

Bienvenue à :  
Anthony Gavend et Bénédicte Lacorte ; Christophe Durantet et Magaly Borlet ; Rémy Schwerzig et Nelly Favre et Robin ; Damien et Dorothee Damour.



### Mariages :

Jana OLSZOWA et Mickaël NICOLAS le 3 Septembre 2016

### Permis de construire :

Guillaume GEORGE à La Boucle d'Urice

Rémy SCHWERZIG d'Urice

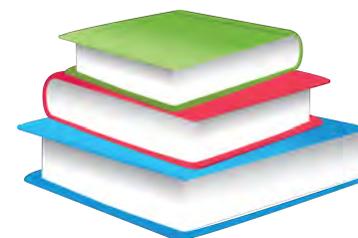
Victor BERLAND Route d'Avressieux

Michel BALTHAZAR Le Viviers



### Bibliothèque

La bibliothèque du Guiers fait partie d'un réseau de 7 bibliothèques (Champagneux, Pont-de-Beauvoisin Savoie, Domessin, Saint-Béron, Belmont-Tramonet, La Bridoire).



Horaires : mardi de 18h30 à 19h30, mercredi de 9h30 à 11h30 et de 15h à 17h (sauf les mois de juillet et août), samedi de 10h à 11h30 et de 16h à 17h30 (sauf les mois de juillet et août).

Chaque lecteur peut emprunter 3 livres pour une durée de 3 semaines.

Inscription en mairie de Saint-Genix.

## Travaux 2016

Entretien des routes par le procédé dit emplois sur les routes de la commune, montant de ces travaux : 16800 euros.

Reprise en enrobé de la cour de l'école et mise à niveau d'un palier vers la porte d'entrée de l'école et du chemin d'accès. Montant des travaux : 11900 euros (subvention DETR « Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux » pour mise en accessibilité pour personnes à mobilité réduite de 4366 euros).

### Rénovation de la mairie :

- création d'un escalier extérieur pour accès à l'appartement au-dessus de la mairie et d'un chemin piétonnier, la rénovation a permis la création d'un deuxième bureau, un wc qui est aux normes pour personnes à mobilité réduite, et la reprise de l'isolation thermique afin de faire des économies d'énergie, reprise du sol, changement de tous les volets de la mairie et des appartements. Montant des travaux : 118673 euros (dont subvention DETR de 4939 euros + réserve parlementaire de 10000 euros + Fonds Départemental d'Équipement des Communes de 36400 euros = 51344 euros).
- lors du démontage du plafond de la salle de réunion nous avons eu la mauvaise surprise de découvrir que le sol de la salle de bain de l'appartement du dessus était en très mauvais état suite à des fuites d'évacuation d'eau de salle de bain. Des travaux urgents et indispensables ont été réalisés. Montant des travaux : 14755 euros (subvention de l'organisme Palulos Communale de 2837 euros).
- Révision-réparation-remplacement de tuiles des toitures de bâtiments. Montant : 5552 euros.



Plafond de la salle du conseil avant travaux.

Installation d'un accès indépendant pour l'appartement situé au-dessus de la mairie.

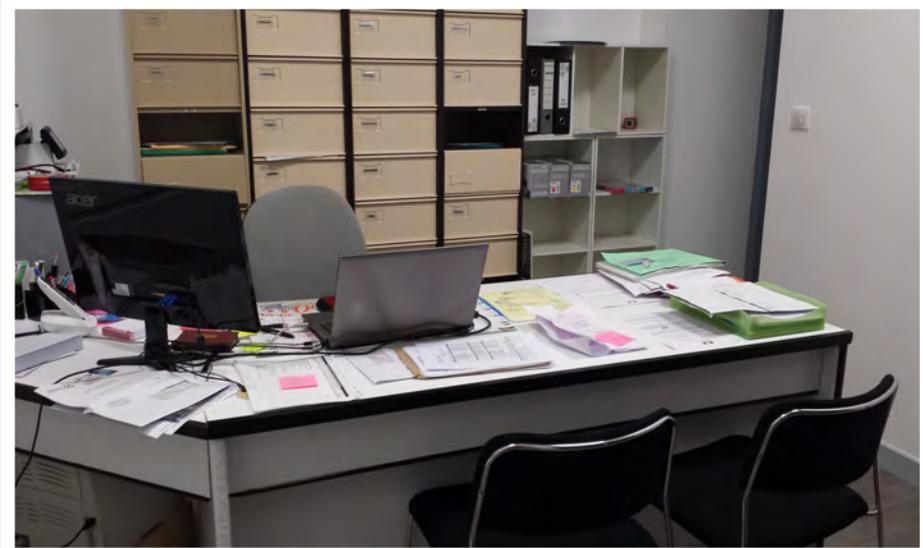




Salle du Conseil Municipal



Coin cuisine



Secrétariat



Bureau du maire

## École maternelle

Les élèves :

Cette année, sur les 24 élèves de l'école de Rochefort, 2 viennent de Ste Marie d'Alvey, 5 de Rochefort et 17 d'Avressieux. Il y a 13 enfants en moyenne section et 11 en petite section. Les grandes sections sont scolarisées à l'école d'Avressieux afin d'équilibrer les effectifs.

L'équipe éducative :

Marie-Ange Tuauden est l'enseignante et la chargée d'école. Elle est assistée par Marie-Noëlle Morel qui est là désormais à plein temps suite au départ à la retraite de Michèle Bergamo. Les parents délégués sont Audrey Genin et Aurélie Lescouët.

Les travaux :

Les élèves bénéficient de nouveaux aménagements réalisés cet été : un goudron tout neuf pour la cour de récréation et des stores occultants pour la salle du milieu qui peut désormais accueillir les enfants pour la sieste.

Le programme pour clôturer ce premier trimestre :

- moment « contes » avec Nathalie Thomas début décembre,
- visite du Père Noël pour la traditionnelle distribution de cadeaux pour la classe,
- et enfin, juste avant les vacances, spectacle musical « Le bal » à la salle des fêtes de Rochefort, avec l'école de Grésin. A cette occasion, les élèves feront un tour du monde en musique et en dansant.

Un grand merci :

à la commune et à l'ARS pour les différents investissements (ordinateur, tableau) et travaux,  
au Sou des écoles qui finance chaque année tous les petits plus de la vie de l'école (sorties, cadeaux de Noël, jeux de cour, etc).  
aux accompagnatrices du bus, l'employé communal, l'ATSEM pour leur disponibilité et les tâches réalisées ainsi qu'à Michèle Bergamo pour toutes ces années passées au sein de l'école au service des élèves et des enseignantes. Nous lui souhaitons une bonne retraite !

Marie-Ange Tuauden



## Écoles du RPI

Pour leur sortie de fin d'année 2015-2016, les élèves de l'école d'Avressieux sont allés à l'accrobranche de Voiron. La kermesse organisée en juin par le Sou des Ecoles a été une réussite. Les enfants avaient préparé un spectacle sur les grandes



périodes de l'Histoire, qui correspondait à un travail effectué tout au long de l'année scolaire. Les élèves de la classe de CE2-CM1-CM2 ont aussi participé au tournage d'un petit film, une websérie disponible sur Youtube



intitulée Scènes de Classe. Ils y jouent des petites saynètes amusantes ayant pour cadre leur salle de classe.

Pour l'année scolaire 2016-2017, les projets sont tout aussi nombreux. Tout d'abord, au mois de décembre, les élèves des deux classes de l'école iront au cinéma de Saint-Genix-sur-Guiers pour visionner le film Scènes de Classe. Ils pourront ainsi se voir sur grand écran ! Toujours au mois de décembre, les deux classes d'Avressieux se rendront également à Vaulx-en-Velin pour visiter le planétarium.

Une classe de découverte sur le thème du cirque, dans le département de la Haute-Loire, est en projet pour le mois de mars 2017. Ce séjour permettrait de préparer le spectacle de fin d'année, basé lui aussi sur ce thème-là.

Des sorties ski de fond-raquettes en Chartreuse sont aussi au programme de cette année scolaire.

Le fil conducteur de l'année scolaire des GS-CP-CE1 est le loup et cela se conclura peut-être par une sortie de fin d'année dans un parc animalier.



Les CE2-CM1-CM2 travailleront sur l'eau et la rivière et feront peut-être une sortie de fin d'année sur ce thème-là.

Bertrand ARNAUD

## CANTINE SCOLAIRE

Depuis quelques années, les repas de la cantine scolaire sont fournis par la cuisine centrale du Foyer Logement « Les Terrasses ».

Au fil des années, cet établissement a acquis une véritable expérience dans le domaine de la préparation des repas pour les enfants.

La volonté clairement affichée du CCAS de St Genix et du Directeur du Foyer Logement est de fournir des repas de qualité aux enfants. En effet, pour le Directeur et son équipe de cuisine l'éveil des plus jeunes au goût est essentiel, car celui-ci conditionne les habitudes alimentaires des enfants à l'âge adulte.



En moyenne entre 35 et 40 enfants scolarisés dans les écoles d'Avressieux et Rochefort fréquentent chaque jour la cantine installée à Avressieux.

Les menus sont établis selon les recommandations du GERMEN (Groupement d'études des marchés en restauration collective et de nutrition).

Les règles d'hygiène ainsi que la traçabilité des produits sont également des préoccupations de tous les instants.

L'échange quotidien d'informations avec notre personnel communal permet au chef de cuisine de limiter les éventuels dysfonctionnements, et également d'être au plus près des souhaits des enfants, tout en respectant les recommandations alimentaires. Depuis quelques années, un partenariat a été engagé avec des agriculteurs locaux (notamment Jean-Michel Guicherd d'Avressieux). Les légumes sont cultivés dans le cadre d'une agriculture raisonnée. La qualité et la fraîcheur des produits sont au rendez-vous.

Il convient de noter malgré tout que les besoins étant très importants, la recherche d'autres fournisseurs locaux est en cours.



Juillet 2016, Michèle Bergamo fait valoir ses droits à la retraite.

Elle était mise à disposition de l'école maternelle de Rochefort depuis 1999.

Nous la remercions pour tout son travail et lui souhaitons une bonne retraite.

# SOU DES ÉCOLES

*Avressieux - Rochefort - Sainte Marie d'Alvey*



Le Sou des écoles *Avressieux - Rochefort - Ste Marie d'Alvey* et les parents d'élèves se sont mobilisés, le 20 novembre dernier, pour le traditionnel boudin à la chaudière. Vente de fricassées et de gâteaux maison, dégustation de boudin et buvette, la matinée conviviale s'est clôturée par le tirage au sort de la tombola, permettant aux plus chanceux de repartir avec un jambon.

Présidé par Caroline Balluto, le Sou des écoles organise tout au long de l'année différentes manifestations permettant de récolter des fonds directement profitables aux enfants de l'école primaire d'Avressieux et de la maternelle de Rochefort : achat de matériels éducatifs, sorties culturelles et sportives, voyages scolaires, kermesse...

Ne manquez pas le prochain rendez-vous annoncé le samedi 18 mars 2017 à la salle des fêtes d'Avressieux pour une soirée choucroute et repas dansant !



## TAP

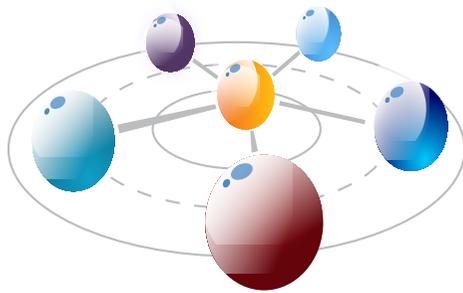
Cette année, à l'école de Rochefort, les TAP (temps d'activités périscolaires) accueillent 15 enfants de 3 à 5 ans, encadrés par deux animatrices de la communauté de communes Val Guiers.

C'est pour les enfants un moment de détente et de découverte tous les jeudis de 14h à 17h.

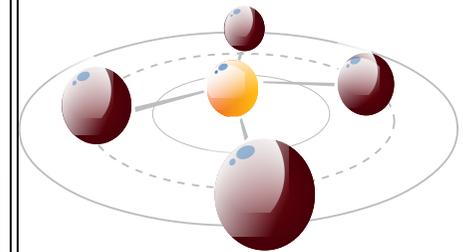
Au programme cette année : découverte des matières, des instruments de musique et pour la dernière période, découverte de la faune et de la flore.

Tout cela dans une ambiance d'amusement : les enfants ne sont jamais obligés de faire toutes les activités, mais se prêtent volontiers aux jeux.

Les TAP sont une pause dans la semaine scolaire.



(rentrée scolaire des GS-CP-CE1)



## GARDERIE

Une garderie au service des enfants scolarisés dans les deux écoles fonctionne tous les matins à partir de 7h30 et tous les soirs jusqu'à 18h30 ainsi que les mercredis jusqu'à 12h30.

## CLUB Les Perce-Neige de ROCHEFORT



30 ans et toujours dans le vent

C'était en 1986. Dans de nombreuses communes, des Clubs des Aînés Ruraux ont déjà vu le jour et la Fédération Départementale avait 10 ans. Pourquoi pas à Rochefort, petite commune de 150 habitants, qui s'étire de Saint Genix à la montagne de Montbel, à l'écart des grands axes de déplacement mais dont la vue tout à l'entour charme tous ses visiteurs.

Dans cette commune, à l'initiative de Joseph Cusin-Pany, le Club des Perce-neige voit le jour.

Les adhérents sont principalement des couples d'agriculteurs retraités, nés juste après la grande guerre et même avant pour quelques uns, auxquels se joignent un couple d'artisan, un couple de commerçants, un employé de l'Équipement. . .

30 ans après, la population atteint 220 habitants et les agriculteurs retraités ne représentent plus qu'un tiers des 25 adhérents, et la moitié de ces derniers ne sont pas nés dans la commune. Cette évolution sociologique est à l'image de celle de la plupart des communes voisines. Et notre Fédération Départementale a abandonné la dénomination Aînés Ruraux pour Génération Mouvement. Le Club, lui, a gardé son nom, mais le bureau qui a la charge de la gestion et des activités, a évolué dans sa composition, reflétant bien la grande variété de ses adhérents.

Cependant les activités proposées par le Club sont restées les mêmes.

D'abord des rencontres régulières entre adhérents où règne la convivialité, le partage, l'écoute de chacun, et chaque fois avec friandises et boissons variées.

Des visites ensuite. Elles se pratiquaient en car ; elles sont organisées maintenant en covoiturage. En 2016, citons l'escapade en Maurienne avec la découverte du musée Opinel et du musée de l'Aluminium, puis dans le massif de Chartreuse la visite du musée de l'Ours à Entremont le vieux.

Les sorties pédestres n'existaient pas ; Pensez donc ! Que diront les voisins, si des couples d'agriculteurs se promenaient sur les

chemins de la commune ? « ils feraient mieux de faire leur travail. . . » Evolution des mentalités, des modes de vie, tolérance aussi et respect des différences. Mais quelle joie de découvrir à pied la croix du Nivolet ou l'abbaye de Chalais en Chartreuse !

Les chants sont devenus rares et mêmes très rares. Les chorales ont pris le relais dans les communes voisines. Les conteurs d'histoires, parfois un peu croustillantes, se sont raréfiés et avec eux les éclats de rires stimulés par l'humour que dénotaient nos anciens. Est-il vrai que l'humour aurait tendance à s'éloigner de notre quotidien ?

Mais la danse est toujours présente et notre traditionnel Thé Dansant, qui en 2017 se tiendra le 12 mars a toujours autant de succès. Une nouvelle génération de danseurs s'annonce puisque à l'initiative d'un couple d'adhérents, et avec l'appui des Elus, le mercredi voit une vingtaine de danseurs prendre beaucoup de plaisir.

Et demain ? Il sera bien sûr ce que les nouveaux venus en feront. Mais au vu de l'évolution de ces 30 ans, l'on ne peut qu'être optimiste quand à la pérennité des valeurs qui donnent du sens à notre action.



## DANSE

Depuis 2015 le groupe de danse se réunit deux fois par mois, le mercredi après-midi à la salle polyvalente de Rochefort.

Le groupe constitué d'une vingtaine de personnes se retrouve dans la joie et la bonne humeur autour de notre « pétillante » professeur de danse Renée Joly pleine de tonus ! Avec elle nous apprenons différents styles de danse : disco, madison, tchatcha, tango, paso doble...un vrais moment de détente et de mise en forme !



## CURÉ

Administrateur de la paroisse Père Louis DURET

Au service de la paroisse Père Urbain KIENDREBEOG

Permanences : (assurées par les laïcs-téléphoner avant de vous déplacer)

Maison Jean XXIII : (Saint-Genix-sur-Guiers) 04 76 31 60 09  
Mardi 10h à 11h, Mercredi de 10h à 12h, Vendredi de 15h à 17h.

Espace Notre Dame :

(Pont de Beauvoisin) 04 76 32 84 16

Mercredi de 9h à 10h30

Annonces et intentions de messes :

portable paroissial 06 32 73 43 90

Site Internet : <http://www.paroisse-st-benoit-du-guiers.fr>

Messagerie : [paroisse.st.benoit.du.guiers@sfr.fr](mailto:paroisse.st.benoit.du.guiers@sfr.fr)

**Presbytère** de Rochefort : « En 1885, après délibération, le Conseil Municipal estime que l'édifice n'est plus suffisant pour la population et que l'adjonction d'une seconde chapelle latérale s'avère nécessaire. Il n'y a pourtant que 422 habitants alors qu'ils étaient 514 en 1848 ! Donner à l'église une forme plus régulière par l'ajout de la chapelle semble une raison plus valable, et chose possible depuis que le presbytère accolé a été démoli et reconstruit sur un autre emplacement. »

Carmen Cruvieux, sources Archives Départementales de la Savoie.

Ce presbytère est devenu l'actuelle mairie de Rochefort !

**ACCA de ROCHEFORT « La Diane de Mandrin »**  
**Association Communale de Chasse Agréée**

Le droit de chasse est devenu une institution démocratique très structurée, qui remonte à la Révolution Française, où le peuple a acquis les privilèges qui étaient jusqu'alors réservés à la noblesse Royale et Seigneuriale.

Les divers décrets qui ont jalonné ce parcours, au fil des temps, ont permis de définir des règles de chasse à respecter en devenant une tradition, les **Sociétés de Chasse**.

Depuis **1964**, la loi dite « **Verdeille** » a modifié considérablement les droits de chasse.

Deux types de sociétés sont apparues, la chasse privée et la chasse publique, dites **ACCA**.

En **Savoie**, la création **des ACCA date de 1968**, a été adoptée par 95% des communes du département, et couvrent toutes les règles d'ordre concernant l'intérêt public. Les limites chassables sont identiques à celles de la commune. Le territoire chassable est celui de la commune en retirant les zones non chassables, c'est-à-dire dans un rayon de 150 mètres autour des maisons d'habitation. La réserve de chasse s'étend sur plus de 10% du territoire chassable.

La réglementation est soumise sous la **tutelle du Préfet**.

Les **ACCA** adhèrent à une **Fédération Départementale** qui représente 8500 chasseurs.

Le calendrier des chasseurs débute le 1er juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.

L'assemblée générale a lieu en juin. Les comptes rendus moraux et financiers sont approuvés, les conditions de chasse, les règles de sécurité sont adoptées. Elles fixent généralement trois jours ouvrables, le dimanche, le mercredi, le samedi. Exceptionnellement, le lundi ou le jeudi, peuvent être ouverts, uniquement pour le sanglier, sur décision du Président.

La liste des chasseurs qui recevront leur carte d'adhérent en août est remise par la **Fédération**. Le règlement intérieur est soumis à **l'agrément du Préfet**.

La saison de chasse est ouverte du deuxième dimanche de septembre

jusqu'au deuxième dimanche de janvier suivant, soit quatre mois. En **Savoie**, la chasse est fermée les mardis et les vendredis, sauf jours fériés. Concernant la période hors chasse habituelle, c'est-à-dire les huit autres mois de l'année, le **Préfet** peut ordonner par **arrêté**, une chasse de jour ou de nuit, sur des espèces signalés causant des dégâts. Les tirs sont opérés par les **Lieutenants de louveterie**, mais aussi par les **Gardes**, ou par les **Chasseurs de l'ACCA, autorisés à cet effet**.

Les **Gardes de l'Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage** assurent la surveillance des territoires.

**L'arrêté Préfectoral** fixe chaque année les conditions de chasse qui sont affichées en **Mairie**.

Pour un chasseur, le droit de chasse dans une **ACCA** est défini par les conditions de la loi « **Verdeille** », assouplie en 2013.

Pour devenir sociétaire, il faut distinguer plusieurs catégories.

- soit être habitant dans la commune et avoir réglé ses impôts directs pendant cinq ans.
- soit être propriétaire d'un terrain chassable, dont l'admission a été effective en 1968, lors de la création des ACCA.
- soit être un ascendant ou un descendant de ces propriétaires.
- soit être preneur d'un bien rural, (c'est le cas réservé à un exploitant agricole qui loue des terres, et règle ses cotisations à la MSA).

Depuis 2013, soit être acquéreur d'un terrain chassable de plus de quatre hectares en **Savoie**.

Un chasseur qui ne répond à aucune de ces conditions, peut demander par écrit, courant mai, l'admission de chasser dans le cadre du quota des dix pour cent du nombre de chasseurs, prévu par la loi.

La réalisation des plans de chasse, espèces grand gibier, est déclarée dans les 48 heures par message à la **Fédération**.

D'autre part, concernant les dégâts aux cultures, notamment par les sangliers, c'est la **Fédération des Chasseurs** qui gère le portefeuille des indemnisations, accordées aux agriculteurs. Ce sont les chasseurs qui remboursent intégralement les dégâts. En **Savoie**, les estimations des dégâts coutent entre **350 000 et 600 000 €** selon les années.

## Règles essentielles de bon voisinage



Bruit de tondeuse, aboiements d'animaux, brûlage de déchets, .... Les sources de conflits entre voisins existent à la campagne comme en ville. La vie en société, dans les espaces publics et privés, suppose le respect de quelques règles de savoir vivre, dont beaucoup sont dictées par le bon sens.

Le non-respect de ces règles élémentaires de vie, qu'il s'agisse d'hygiène, de propreté, de travaux, de bruit ou encore de pollution canine, génère des troubles et représente une gêne pour nos concitoyens et un surcoût pour la collectivité.

### Déchets verts

Le brûlage des déchets à l'air libre issus des activités de jardinage, d'élagage et de désherbage est strictement interdit. Les tontes de pelouse et les feuillages peuvent être compostés, les branchages broyés ou déposés en déchetterie.

### Troubles de voisinage

Le bruit ou les nuisances olfactives (odeurs) générés par vos voisins peuvent constituer des troubles de voisinage et être sanctionnés.

### Propriétaires d'animaux

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus, de jour comme de nuit, de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitations et du voisinage.

Concernant le cas particulier des chiens, il peut être recouru à l'utilisation d'un dispositif dissuadant l'animal de faire du bruit de manière répétée et intempestive (ex : colliers anti-aboiement), sans pour autant porter atteinte à la santé de l'animal.

### Animaux dangereux et errants

La divagation des animaux domestiques est interdite. Est considéré comme divaguant :

-tout chien hors de portée de voix de son maître ou qui est éloigné de son propriétaire de plus de 100 mètres,

-tout chat non identifié situé à plus de 200 mètres des habitations ou plus de 1000 mètres du domicile de son maître.

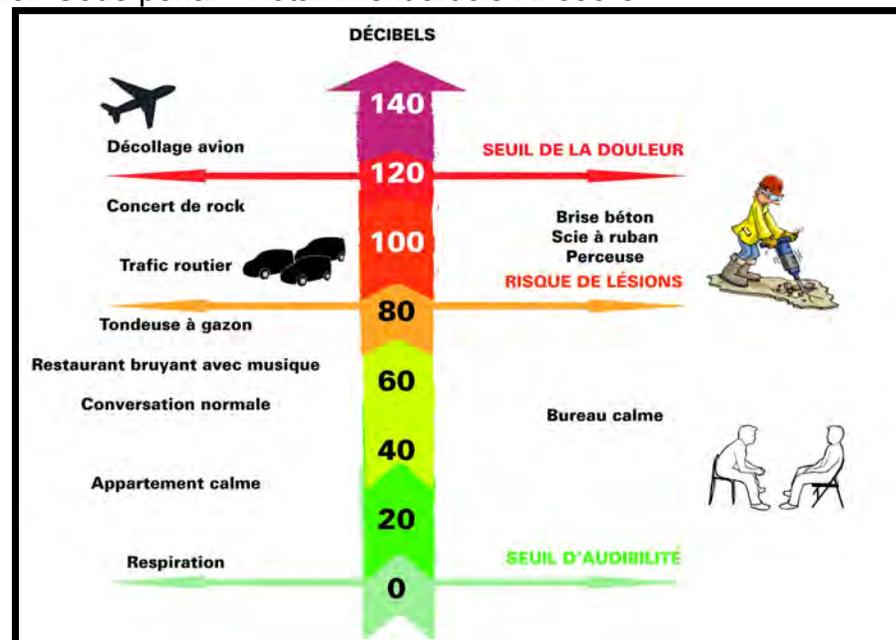
Voir Code rural – notamment les articles L. 211-19-1 et L. 211-23

### Déjections canines

Certains laissent faire leur chien comme bon leur semble, en minant les rues et espaces verts de nombreuses crottes. Les déjections canines sont insalubres et peuvent également être dangereuses pour les piétons qui risquent de glisser sur l'une d'elles.

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants.

Voir Code pénal – notamment article R. 633-6



Pensez aux déchetteries des Abrets, de Domessin, et de Saint-Genix-sur-Guiers (été : lundi 14h-18h20, mardi-samedi 9h30-11h50 et 14h-18h20 ; hiver : lundi 14h-16h50, mardi-samedi 9h30-11h50 et 14h-16h50)





Voeux du maire, 10 janvier 2016



Repas des aînés, 24 janvier 2016



Un mirabellier en fleurs en février 2016



Fnaca, 19 mars 2016



Carnaval de l'école 18 mars 2016



Spectacle Mandrin 10 avril 2016



Exposition Bien-être 23-24 avril 2016



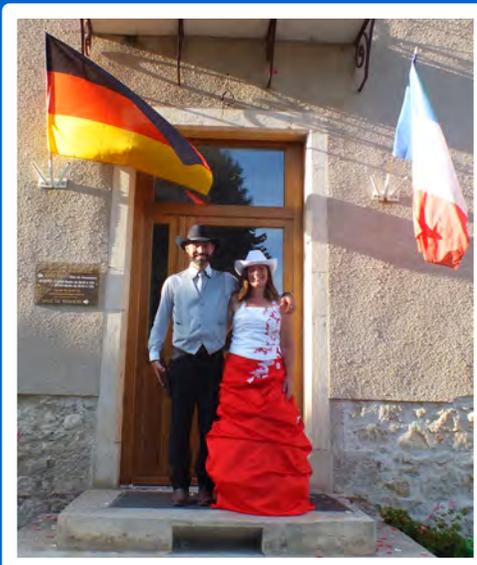
Cérémonie du 8 mai 2016



Matinée citoyenne 21 mai 2016



Fête des mères 29 mai 2016



Premier mariage célébré après la fin des travaux de rénovation de la mairie.

Mariage franco-allemand  
3 septembre 2016



Cérémonie du 11 novembre 2016



Fête des lumières,  
8 décembre 2016

© Anne-Laure Touvier



Petit spectacle  
ambulante  
08/12/2016



La cabine  
téléphonique :  
c'est fini...

## **Vous avez dit « abeille », comme c'est bizarre**

**Texte de Jean-Claude Hazan**

Bien avant que l'hominien, ou l'Homme plus simplement, fasse son apparition sur la terre, le Grand Architecte de l'Univers surveillait d'un œil attentif l'œuvre constructive qui avait débuté sur notre planète.

De la période Azoïque, pendant laquelle il n'y avait pas encore de vie sur terre, à l'ère Paléozoïque, où elle apparaît brusquement, quel grand chambardement. C'est justement durant cette ère – dite aussi Primaire – que naît, plus précisément à la limite du Dévonien et du Carbonifère, un insecte qui depuis l'antiquité à nos jours a pu symboliser tout autant, l'âme ou l'amour, que le travail, ou encore la justice. Il est aussi symbole solaire, royal ou impérial, et ce n'est pas par hasard qu'il figure comme emblème héraldique sur les écus et blasons de nombreuses anciennes familles régnantes.

Vous avez, je pense, reconnu le seul insecte que l'homme ait pu domestiquer, et qui a toujours déployé une grande activité tournée vers le bien-être de l'humanité : l'Abeille, insecte que j'ai côtoyé pendant plusieurs années de mon existence et qui mérite, parce qu'elle représente sur le plan symbolique et les bizarreries qu'elle peut cacher, les quelques minutes d'attention que vous voudrez bien m'accorder.

En avant-propos, je souhaiterais que cette planche ne soit pas assimilée à un exposé ésotérique centré sur les relations d'une vulgaire bestiole avec le monde extérieur ; bestiole qui de surcroît pourrait laisser à l'esprit les mêmes piqûres brûlantes qu'elle provoque sur la peau de ceux qui n'ont pas su vraiment l'approcher. Cependant, je peux vous affirmer -que si on ne l'agresse pas- l'Abeille est d'un commerce agréable, et qu'une étude -même superficielle de son mode de vie- invite le plus profane des profanes à réfléchir et à lever plus souvent les yeux vers le ciel.

Certains astrologues l'on d'ailleurs fait pour eux, et voilà brièvement ce qu'ils en disent :

L'ordre des Hyménoptères -qui comprend les abeilles, les guêpes et fourmis- correspond analogiquement, dans le tableau des correspondances des anciens, à Mercure. Les abeilles ont au sommet de leur organisation la reine : dans les anciennes civilisations, le roi était l'intermédiaire entre le ciel et la terre. Or, Mercure a parmi ses sens analogiques, justement, ce mot intermédiaire. La plus grande population de la ruche est composée d'ouvrières : en astrologie mondiale, par extension, Mercure désigne les

ouvriers. Hyménoptères vient du grec « Humin » qui veut dire membrane. En astrologie mondiale Mercure concerne justement la Grèce comme pays. Quant au mot « membrane », il évoque les membres. Or Mercure, toujours lui, correspond dans le corps humain aux membres supérieurs.

Indiscutablement, l'abeille est bien placée sous le signe de Mercure. Elle est donc animée de « l'esprit de voyage » et, tout naturellement, elle « travaille » beaucoup. Elle procède, dans l'organisation de sa vie de groupe, avec « raison », voire « intelligence ».

D'une manière plus scientifique, les biologistes -s'appuyant sur les deux grands moteurs du monde animal que sont l'amour et la faim- se sont efforcés d'étudier le comportement de cet insecte vis-à-vis de ces deux forces d'impulsion. Ils en ont conclu que chez les abeilles, ces deux facteurs présentent beaucoup de particularités qui se tiennent, de sorte qu'elles vivent dans un groupement coordonné capable d'accomplir une œuvre collective. L'abeille fait partie des sociétés d'insecte qui reposent sur deux principes fondamentaux : la différenciation, c'est-à-dire la distribution du travail entre ses différents membres, et la coordination. Selon les biologistes, cette organisation du travail serait due au développement de certaines glandes en fonction de l'âge de l'insecte. Cependant, la division la plus raffinée du travail ne conduirait à rien, s'il n'y avait de direction ferme de toutes les facultés individuelles. Qui donc personnifie cette volonté ? Qui commande la colonie ? Comme c'est bizarre !

Entre la dictature des glandes proposées par les biologistes, et le royaume de Mercure sous lequel les astrologues ont placé notre petite ouvrière, je lui ai préféré un autre Univers, celui du Grand Architecte : ceci n'engage que moi et vous allez comprendre pourquoi, au travers de l'exposé qui suit.

### **Le symbolisme de l'abeille**

Universellement connue comme symbole du labeur patient, un peu besogneux sans doute, l'abeille serait née en occident ; si l'on en croit Hésiode : des feuilles des arbres. Pour Virgile, cet insecte aurait jailli du cadavre putréfié d'un animal enfermé dans un réduit clos, et dont on aurait pris soin de boucher les voies respiratoires. Plus poétiquement, pour les Égyptiens, l'abeille serait le résultat des larmes de Ré -le Dieu Soleil- tombées sur terre. Il est permis de constater que l'hiéroglyphe de l'abeille à six pattes est, comme celui d'autres animaux et de multiples fleurs, une

évoquant de la roue à six rayons ; donc un symbole solaire. Nous verrons d'ailleurs, plus loin dans cet exposé, le rôle majeur que joue le soleil dans la vie de l'abeille. Toujours dans l'Égypte ancienne, l'abeille occupe une grande place dans les arts et traditions, puisqu'elle est symbole de royauté, intermédiaire entre Dieu et la Terre, et associée à un signe qui est, de toute vraisemblance, celui de la foudre.

Il en est de même en Chaldéen, et chez les Hittites, où elle est en plus symbole de justice. Dans la mythologie classique, plusieurs héroïnes et prêtresses portent le nom grec de l'Abeille : Melissa. Par exemple, la sœur d'Amalthée, qui nourrira le jeune Zeus au sommet du Mont Ida, portera le nom de Mélissa. Une autre Mélissa passa pour avoir été prêtresse de Déméter, initiée aux mystères de la Déesse.

Les Circassiens eux, honoraient la mère de Dieu sous le nom de Mélissa. Les exemples ne manquent pas en ce domaine. Et si nous élargissons nos recherches vers d'autres cieux et d'autres périodes de l'histoire, nous pouvons voir qu'en Inde, elle est l'image de l'esprit s'enivrant au pollen de la connaissance. Elle a été aussi souvent choisie comme symbole de l'âme : dans les légendes du Cachemire et du Bengale, elle abrite le principe vital des ogres. On retrouve cette représentation de l'âme en Sibérie, chez les Indiens d'Amérique du Nord et dans la plupart des pays d'Asie Centrale.

Pour les Hébreux, l'abeille se présente en relation avec le langage : son nom dérive de la racine qui signifie « parole » ; d'où le rapport établi entre l'abeille et le verbe.

Plus près de nous, les Celtes la vénéraient ; certes grâce au réconfort du vin miellé ; mais surtout au travers de l'hydromel ou liqueur d'immortalité et la cire. un vieux texte moyen gallois dit que : « la noblesse des abeilles vient du paradis, et c'est à cause du péché de l'Homme qu'elles vinrent de là ; Dieu répandit sa grâce sur elles, et c'est à cause de cela qu'on ne peut chanter la messe sans la cire ».

L'abeille est aussi un insecte oraculaire. En Boétie, on a trouvé des camées représentant des mouches à tête de femme. Dans l'hymne homérique à Hermès, Apollon cède au Dieu hermétique un oracle desservi par trois vierges dont la tête est couverte de farine blanche. « Elles sont en même temps des abeilles et rendent des oracles véridiques à condition d'être repues de miel ».

Les auteurs du Moyen Age font souvent allusion aux sens symboliques de l'abeille. Pour Bernard de Clairvaux, l'abeille est le symbole de l'Esprit Saint. Dans l'iconographie chrétienne, les qualités de cet insecte en font le

symbole de l'activité, de la diligence, du travail et de l'ordre. Le miel qu'il fabrique le fait prendre pour emblème de douceur. Laborieuse et diligente, l'abeille productrice du miel -qui symbolise le Christ- figure la Vierge Marie. Enfin, en raison de ses mœurs, elle est le symbole de la virginité consacrée à Dieu. La ruche est l'image de l'Église.

Mais l'abeille sait aussi être profane. Parmi les thèmes maniéristes de la Renaissance, on relève souvent chez les graveurs, un Cupidon piqué par une abeille. C'était alors le symbole très populaire de la puissance de l'amour. « Lorsque Cupidon se plaint à Vénus de la douloureuse piqûre de l'abeille, celle-ci lui répond que ce n'est rien comparé au mal que font les flèches de l'Amour ».

J'en terminerai sur ce chapitre avec l'abeille, symbole des Rois et de l'Empereur. On fut très longtemps embarrassé par la découverte, en 1653, près de Tournai, de la tombe du Roi Childéric qui contenait, outre des figurations de tête de taureau, des abeilles en or massif de grande nature. On en conclut que ces abeilles étaient le symbole primitif des rois de la première race. Mais on ne comprit pas pourquoi Louis le Jeune les remplaça par des fleurs de lys.

Aujourd'hui des recherches récentes révèlent que deux ans après la découverte de Tournai, un certain « Chiflet » publia de curieuses gravures montrant de façon indiscutable comme l'abeille stylisée de Childéric a pu devenir une fleur de lys. Ainsi, la fleur de lys des armoiries royales fut à l'origine un insecte sacré des Égyptiens.

Il est remarquable de constater que Napoléon, consciemment ou non, ait retrouvé, en réhabilitant sur son manteau impérial les abeilles, le symbole des premiers rois de France.

Ajoutons que jusqu'au 18ème siècle, la reine des abeilles était considérée comme un mâle. La vie de la ruche était souvent évoquée dans la littérature et dans l'art comme une allégorie du monarque et de son royaume.

Dans l'art du blason, l'abeille est représentée montante, vue de dos, avec les pattes étendues et les ailes entrouvertes. Cet insecte symbolise en héraldique, l'espérance.

Mais l'abeille n'a pas fini de nous étonner, et vous allez voir comment, et bizarrement, elle est placée sous le chiffre trois.

### L'abeille et le chiffre trois

L'abeille, comme je vous l'ai précisé précédemment, fait partie de l'ordre des « Hyménoptères ». Cet ordre comprend trois groupes : **les abeilles, les guêpes, les fourmis.**

Si on observe le corps de l'abeille, on s'aperçoit qu'il comprend trois parties : la tête, le corselet, l'abdomen. La tête et le corselet sont l'image de l'homme spirituel, tandis que la partie inférieure, celle qui porte le dard, est considérée comme charnelle. La partie très fine qui relie le supérieur et l'inférieur est comparée au fléau d'une balance maintenant un parfait équilibre entre le corps et l'âme.

La ruche abrite trois castes d'abeilles : **la reine, les ouvrières, les mâles** ou faux bourdons.

La vie de l'abeille comprend trois périodes principales :

- du premier au onzième jour, l'abeille procède au service interne qui comprend le nettoyage des cellules et le pourrissement du couvain. Cette phase de la vie de l'insecte, qui se déroule exclusivement à l'intérieur de la ruche, est aussi appelée « apprentissage ».
- du douzième au vingtième jour, l'abeille est devenue cirière : elle bâtit les rayons et fait ses premiers vols d'orientation.
- du vingtième jour à sa mort, l'abeille est devenue butineuse, elle a acquis la maîtrise nécessaire pour apporter à la ruche les éléments indispensables à l'édification de ce que l'on pourrait appeler l'œuvre de cire.



Que de similitudes avec certaines étapes de la vie maçonnique, comme c'est bizarre! Mais revenons-en, si vous le voulez bien, au chiffre trois.

On sait assez peu de choses sur la façon dont les abeilles communiquent mais on a pu prouver que ces insectes utilisent trois moyens de compréhension mutuels : l'odorat, certains mouvements (dits aussi danses), et l'absorption de la substance royale sécrétée par la reine, que l'on ne doit pas confondre avec la gelée

royale.

L'abeille butineuse récolte trois sortes de produits :

- le nectar, qui n'est ni plus ni moins qu'une sécrétion de sève de la part des plantes et des arbres.
- le miellat, qui lui, est une sécrétion de certains insectes, tels les pucerons ayant absorbé la sève.
- le pollen.

À partir de la récolte de ces trois substances, l'abeille va élaborer les trois produits de la ruche : le miel, la cire, la gelée royale.

Je préciserai que la propolis, substance résineuse que l'on trouve à l'intérieur de la ruche, n'est pas produite par l'abeille. Elle se trouve à l'état naturel sur les bourgeons des arbres, et les abeilles l'utilisent principalement pour boucher ou mastiquer les fentes et cavités de leur habitation.

### **L'abeille et le soleil :**

À l'intérieur de la ruche règne une obscurité presque totale, et tout au long de la journée, la reine se déplace de rayon en rayon : du matin à l'aurore en partant de l'orient, pour se retrouver le soir du côté du couchant, soit à l'occident. La grappe formant le noyau de la colonie suit ce mouvement immuable (ou rythme solaire) ; l'activité la plus intense de la ruche étant déployée lorsque le soleil se trouve au midi. Les apiculteurs avertis connaissent bien ce phénomène, et opère toujours les visites nécessaires des colonies à cette heure où la position de l'astre considéré est au zénith. Les abeilles sont alors, pour la plupart, aux champs, et il est plus facile de repérer la reine si on cherche à l'isoler.

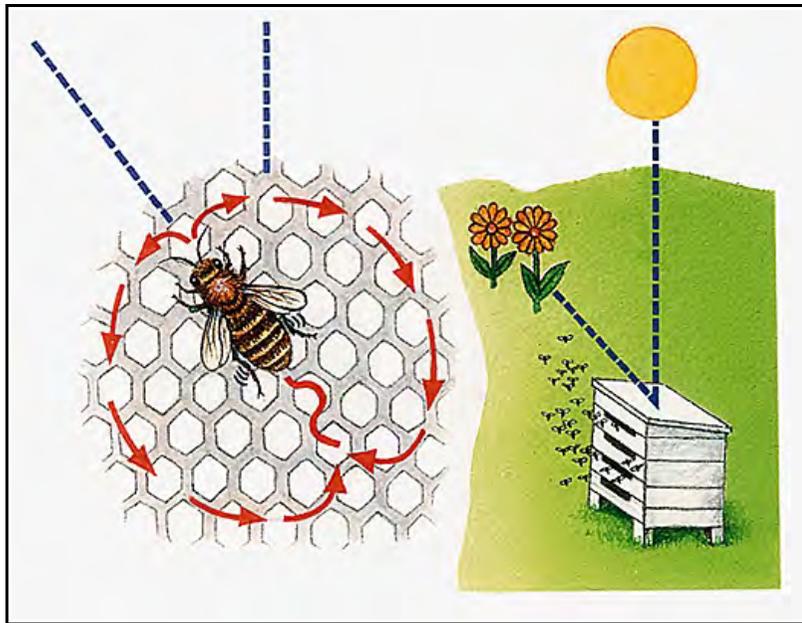
Du couchant au crépuscule, l'activité de la ruche, sans cesser complètement, est très réduite. Cette activité suit aussi le mouvement de la terre par rapport au soleil, tout au long de l'année C'est généralement vers le solstice d'été que s'effectuent les prélèvements de miel, puisque c'est le moment où la ruche est la plus garnie. À l'inverse, la période de repos de la ruche encadre bien le solstice d'hiver. Au cours de cet hivernage, la grappe forme une masse très serrée et c'est une véritable chaîne d'union qui entoure la reine, comme certains d'entre nous ont pu l'observer dans la nature, sous forme d'un essaim.

Si on a pu trouver des abeilles figurées sur certains tombeaux, en tant que signes post-mortuaires, c'est aussi, en effet, que cet insecte est un des trois symboles de la résurrection. Durant la saison d'hiver, qui dure trois mois, elle semble disparaître car elle sort très peu de la ruche. Cette période est

à approcher des trois jours durant lesquels le corps du Christ est invisible, avant de disparaître à nouveau ressuscité.

Je vous ai précisé précédemment que l'abeille utilisait trois moyens de compréhension mutuels. Celui du mouvement ou de la danse ne peut être dissocié du soleil. Bizarrement encore, l'abeille va utiliser trois points dans l'espace pour se repérer : deux fixes, la ruche et le butin ; un mobile, le soleil. Au cours de sa danse, l'ouvrière va décrire une série de demi-cercles par rapport à un axe sur une des partitions verticales de la ruche appelées « rayons ». L'angle formé par le diamètre reliant ces demi-cercles et la verticale correspond parfaitement à celui formé par la ruche, le soleil et le butin.

Si la danse est effectuée alternativement dans le sens dextrocentrique ou



solaire, puis sinistrocentrique ou stellaire, et que l'axe reliant ces deux demi-cercles est emprunté en remontant sa partition, le butin se trouve entre la ruche et le soleil. Dans le cas contraire, le butin se trouve au-delà de la ruche par rapport à la position du soleil.

Les astrologues ont placé dame abeille sous le signe de Mercure, astre qui me paraît avoir sur elle une influence encore plus grande. Il régit sa propre vie, ses travaux, l'ensemble ou le tout auquel elle appartient. Notre petit insecte connaît-il l'orient, le zénith, l'occident, les solstices, la

verticale, le compas, ou subit-il certaines lois de la nature ? Comme c'est bizarre !

### **L'abeille architecte et ouvrière de la cathédrale de cire :**

Un des trois produits de la ruche, la cire, sert à l'édification des partitions ou rayons : cloisons verticales que l'on trouve à l'intérieur de la ruche. Ces parois sont composées par un agglomérat de cellules qui servent à la fois de magasins pour le miel et le pollen, et de berceaux pour le couvain.

Les rayons se composent soit de cellules dites « petites », servant indifféremment pour le miel, le pollen, ou le couvain d'ouvrières ; soit de cellules plus grandes, servant pour le miel et le couvain des mâles. Les abeilles construisent une troisième espèce de cellules destinées à l'élevage des reines. Décidément le chiffre trois est encore là.

Lors de la construction des rayons l'abeille va utiliser en permanence la perpendiculaire et le niveau : verticalité des rayons, horizontalité des cellules dont la forme hexagonale peut surprendre plus d'un profane. C'est effectivement dans l'hexagone que s'inscrit parfaitement l'hexagramme ou Sceau de Salomon, alors que l'Étoile flamboyante ou Pentagramme, s'inscrit, elle, dans le Pentagone. Comme c'est bizarre ! L'abeille, dont on a dit précédemment qu'elle était le symbole solaire de la roue à six rayons, naît et vit quasiment en permanence au centre de cet hexagone, dans une chambre isolée du monde extérieur et de son agitation. Elle peut s'y développer et développer toutes les actions qui permettront d'opérer les transmutations successives et nécessaires aux produits de la ruche.

Comme vous pouvez encore une fois le constater, cet insecte ne peut laisser personne indifférent. L'ensemble des traits empruntés à toutes les traditions culturelles, à son mode de vie, à son environnement direct, dénote que l'abeille apparaît comme douée d'une nature ignée, c'est un être de Feu. Elle représente les prêtresses du temple, les âmes pures des initiés, l'Esprit, la Parole, l'Âme. Elle purifie par le feu et elle nourrit par le miel ; elle brûle par son dard et illumine par son éclat. Sur le plan social, elle symbolise le maître de l'ordre et de la prospérité, roi ou empereur, non moins qu l'ardeur belliqueuse et le courage. Elle s'apparente aux héros civilisateurs qui établissent l'harmonie par la sagesse et le glaive. Il est vrai, j'aurai pu aussi vous parler de l'abeille et de l'essaimage, de la fièvre qui l'accompagne.

L'essaimage ; un beau symbole de la division parfaitement réussie, une division sans lutte fratricide dont le but créateur et les signes extérieurs pourraient s'apparenter à ceux qu'une loge peut un jour connaître.

Comme c'est bizarre, et pourquoi en définitive ai-je pu, au risque de

surprendre, voire même de choquer certains d'entre vous, parler de cet insecte qui, ma foi, peut paraître bien éloigné de nos aspirations et préoccupations maçonniques. Tout simplement par ce que l'Homme, du plus profond de l'humanité à nos jours, s'est construit et a construit son monde en recourant le plus souvent aux images familières offertes par l'univers dans lequel il évolue.

Pour le Maçon, le Compagnon que je suis, ma loge est ma ruche, et ainsi que dans la deuxième phase de la vie de cet insecte, je me dois de me consacrer à l'œuvre constructive collective. Confier les meilleurs outils à des ouvriers inactifs, pour lesquels le travail consiste, comme les faux bourdons, à parasiter le chantier, devient un immense gâchis. En apiculture, on dit alors que la ruche devient bourdonneuse : elle dépérit rapidement, et l'aboutissement du processus est la mort de la colonie.

Que cette image familière nous fasse bien réfléchir, surtout nous les Compagnons qui somment les ouvriers de l'immense chantier. Comportons-nous comme l'abeille ouvrière, qui en pleine possession de sa vitalité, dépense son énergie sans compter au bénéfice de l'être collectif pour la survie de sa propre espèce. Je veux dire par là, travaillons au sens maçonnique du terme, pour être dignes, heureux et satisfaits de nous trouver maintenant près de la colonne J.

Pour nous, le soleil est au zénith. Ce qui signifie, comme pour la ruche, que nous devons profiter de sa position pour déployer la plus grande activité. Cet astre éclaire l'étoile flamboyante qui nous guide dans notre quête de l'idéal constructif, et non vers je ne sais quelle fleur exubérante et vénéneuse dont les étamines sont chargées du pollen de l'ambition et de la curiosité égoïste et malsaine. Travailler, c'est aussi butiner à l'extérieur de sa loge pour y revenir régulièrement et assidûment chargé du fruit de ses réflexions.

Le travail fait partie de nos devoirs, et nous le savons puisque, ayant pris conscience de ce que nous sommes, nous le déclarons avec assurance. N'oublions pas non plus, que si nous avons été reconnus aptes à exercer notre art, nous devons toujours manier les outils mis à notre disposition avec la plus grande attention. Le levier, par exemple, ne devra jamais servir à enfoncer le dard, car en essayant de détruire, on se détruit soi-même. Notre petite compagne semble le savoir aussi très bien, et lorsqu'elle l'utilise, c'est en dernière extrémité, le plus souvent pour défendre ses semblables face à l'intrus qui s'approche trop près du temple de cire.

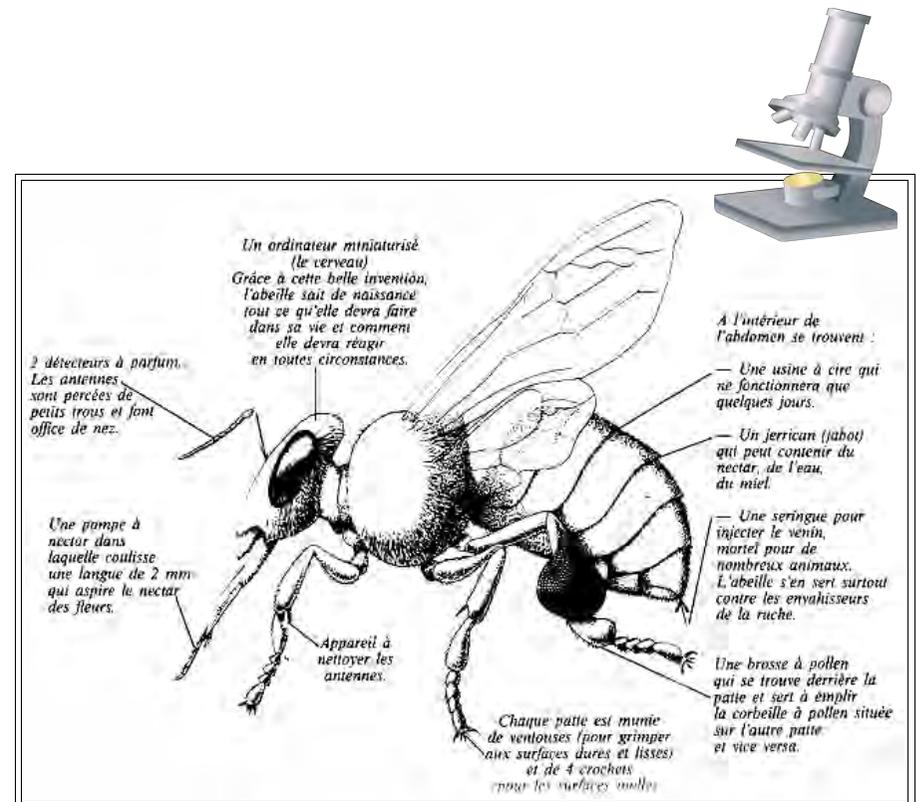
Quelle belle leçon de courage et de volonté, d'humilité et de vitalité, de

participation à un travail collectif et constructif, l'abeille peut nous donner, tant pour la survie de sa propre espèce que pour le bien de l'humanité.

Désormais, je suis persuadé que lorsque vous croiserez Dame Abeille, vous la regarderez d'un autre œil ; certainement avec le même qui m'a permis de mieux me connaître pour mieux connaître.

En définitive, tout ce qu'il pouvait me paraître bizarre l'est déjà un peu moins maintenant.

Gloire au Travail, mes frères, Gloire au Travail.





Le relais assistantes maternelles est un service public gratuit géré par la communauté de communes de Val Guiers

Il s'adresse aux habitants des communes :

- Avressieux
- Belmont-Tramonet
- Champagnoux
- Domessin
- Grésin
- La Bridoire
- Pont de Beauvoisin 73
- Rochefort
- Saint-Béron
- Saint-Genix-sur-Guiers
- Sainte-Marie-d'Alvey
- Saint-Maurice-de-Rotherens
- Verel de Montbel

Le relais assistantes maternelles bénéficie du soutien de la Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie.

Cette structure est soutenue par la Protection Maternelle et Infantile du Conseil Départemental de Savoie.



## Informations pratiques

### Contact

Pauline LEVET  
responsable du relais assistantes maternelles  
leguiersenchante@ccvalguiers.fr

192 rue du Rhône 73240 SAINT GENIX SUR GUIERS  
04 76 32 22 70

110 place de l'église 73330 DOMESSIN  
04 76 55 35 72

### Lundi

**9h-11h** Temps collectif  
Saint Genix sur Guiers

**13h30-17h** Permanences sans rendez-vous  
Saint Genix sur Guiers

### Mardi

**13h30-16h** Permanences sur rendez-vous  
Saint Genix sur Guiers

### Jeudi

**9h - 11h** Temps collectif  
Domessin

**13h30 - 17h** Permanences sans rendez-vous  
Domessin

### Vendredi

**13h30 - 16h** Permanences sur rendez-vous  
Domessin

A l'occasion du  
**RAM itinérant**  
des temps collectifs vous sont  
proposés sur plusieurs autres  
communes.  
Renseignez-vous



## Relais Assistantes Maternelles

« Le Guiers enchanté »



Lieu d'échange, d'écoute,  
d'information et d'animation  
au service des parents, des  
enfants et des assistantes  
maternelles.



## Le Repaire Louis Mandrin :

un relookage en prévision...

Le Repaire Louis Mandrin, parcours interactif et ludique, situé à St Genix sur Guiers, n'a plus à prouver son intérêt. Depuis sa création il y a 8 ans, environ 41 000 visiteurs ont partagé une aventure de contrebande avec notre héros local !

Le visiteur, véritable « contrebandier en herbe » apprécie l'aspect interactif du parcours. En famille, avec l'école ou entre adultes, chacun ressort ravi d'avoir vécu une véritable aventure en plein cœur du XVIIIème siècle. Les enfants préfèrent le moment de la chevauchée dans le défilé des Echelles ; les anciens se rappellent la « Complainte » apprise à l'école, alors que les adultes retombent en enfance face à la carte aux trésors qui les mènent à la découverte de tout le territoire.

Convaincues que cette aventure n'est pas encore terminée, l'équipe du Repaire Louis Mandrin et la Communauté de Communes Val Guiers ont souhaité offrir un relookage à Mandrin. Un budget de 104 520€ subventionné à hauteur de 70% (30% subventions Région accordé, 40% subventions Département en cours) sera injecté pour redonner un coup de neuf au Repaire. L'Atelier des Charrons, qui avait déjà réalisé la scénographie en 2008, a été sélectionné pour travailler sur cette 2<sup>ème</sup> tranche de travaux.

Les dates de travaux ne sont pas encore arrêtées mais ces opérations devraient embellir encore cet espace unique, qui n'a pas fini de faire parler de lui. Certaines salles se verront offrir une rénovation ; dans d'autres la scénographie sera retravaillée pour immerger encore plus le visiteur dans ce monde fascinant. Ces travaux permettront également d'améliorer l'accessibilité de la visite.

L'aventure Mandrin se poursuivra donc quelques années encore sur notre territoire et nous n'allons pas nous en plaindre ! D'autant plus que l'association Transculture Mandrin qui travaille depuis plusieurs années sur le projet Mandrin est en train de préparer un film tant attendu sur ce Mandrin, contrebandier et rebelle !



### Duverture

**D'octobre à avril** : du mardi au samedi de 14h à 17h30

- Vacances scolaires zone A (sauf vacances de printemps) : du mardi au dimanche de 14h à 17h30
- Fermé pendant les vacances de Noël et jours fériés

**De mai à septembre** : Du mardi au samedi de 14h à 18h.

- Vacances scolaires zone A : du lundi au samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h et dimanche de 14h à 18h.
- Fermé les jours fériés sauf Pont de l'Ascension, 14 juillet et 15 août.

**Dernier départ 1 heure avant la fermeture du site**

**Groupes** à partir de 20 personnes et uniquement le matin sur réservation.

### Tarifs

Tarif plein : 4.70€

Tarif réduit : 3.00€

Gratuit pour les enfants de moins de 7 ans

Tarif groupes : adultes : 3.60/adulte – 3.00€/enfant

### Services

Accueil / Boutique / Réservation groupes

**Le Repaire Louis Mandrin**  
47 route de Pont de Beauvoisin  
73240 St GENIX SUR GUIERS  
04 76 31 63 16

[contact@repaire-mandrin.fr](mailto:contact@repaire-mandrin.fr)

[www.repaire-mandrin.fr](http://www.repaire-mandrin.fr)

## OPAH



L'OPAH de l'Avant Pays Savoyard, Chautagne et Chartreuse :

**Des aides pour vos travaux de rénovation !**

**Prolongation de deux ans, jusqu'au mois d'octobre 2018.**

### Des aides financières et des conseils gratuits

L'OPAH permet, sous conditions, pour les propriétaires occupants ou bailleurs, d'attribuer des aides financières pour la réalisation de travaux et d'accompagner gratuitement à la préparation des projets, du premier contact au versement de la subvention.

### Qui est concerné ?

Conditions d'éligibilité aux aides dans le cadre de l'OPAH :

- Vous habitez une des 54 communes de l'Avant Pays Savoyard, de la Chautagne et de la Chartreuse (partie savoyarde)
- Vous occupez ou vous louez un logement dont vous êtes propriétaire
- Vous souhaitez faire des travaux

### Quels travaux sont aidés ?

- travaux améliorant la qualité énergétique : isolation, menuiseries, chauffage, énergie renouvelables...
- travaux permettant le maintien à domicile des personnes âgées et/ou à mobilité réduite : douche à l'italienne, siège monte escalier, rampe d'accès à l'habitation...
- travaux améliorant la sécurité, la salubrité : humidité, absence de chauffage...

### A qui s'adresser?

Pour savoir si vous pouvez bénéficier d'une aide et connaître le dispositif de l'OPAH, munissez vous de votre dernier avis d'imposition (pour les projets des propriétaires occupants) et composez le **0 800 400 522** (appel gratuit depuis un poste fixe) afin que les conseillères de SOLIHA puissent vous renseigner et éventuellement, vous proposer un rendez vous à domicile

## RESA

une histoire de SOLIDARITE, de PROXIMITE et des moments partagés

Aller à la rencontre des personnes âgées qui se sentent seules, c'est ce que l'Association RESA " Réseau Echange Solidarité en Avant pays savoyard " essaie de faire au mieux depuis 2006.

Apporter un sourire de l'extérieur, proposer une présence et une écoute, partager un peu de temps : une trentaine de bénévoles formés visitent régulièrement à leur domicile, les personnes âgées qui le souhaitent et permettent ainsi à leurs proches de faire une pause.

A l'occasion des 10 ans en 2016, l'Association a pu faire venir à DOMESSIN le spectacle " Griottes et Coccinelles " sur le thème des " aidants – aidés ".

RESA en chiffres en 2015

75 personnes visitées depuis 2006

33 Bénévoles formés

65 adhérents

N'hésitez pas à rejoindre le réseau.

Contact : Association RESA

Maison de la Vie locale – Place de la Résistance

73520 LA BRIDOIRE

Resa.asso@yahoo.fr

tél : 04 76 31 82 42 ou 04 76 31 18 12



Article – Le Syndicat de rivière 

Chaque année, le Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et de ses Affluents intervient auprès des communes et des propriétaires riverains des principaux cours d'eau de son bassin versant. Le Syndicat réalise des chantiers géomorphoécologique et de renaturation des cours d'eau mais peut également mettre à disposition ses connaissances sur la législation environnementale pour des démarches administratives.

Principal gestionnaire des cours d'eau de la vallée du Guiers, le SIAGA réalise également des missions de sensibilisation aux milieux aquatiques et humides auprès des écoles et du grand public du bassin versant.

**Des actions concrètes**

En 2016 le SIAGA a poursuivi ses actions lancées en 2015 afin de répondre aux objectifs du contrat de rivière Guiers-Aiguebelette. Un chantier de restauration morpho-écologique a débuté il y a quelques semaines sur le Guiers mort à St Laurent du Pont. Ces travaux visent à réduire le risque d'inondation tout en favorisant la remontée des poissons en période de fraie.

Un travail sur la valorisation des zones humides est en cours (Entremont le Vieux, La Bouche, St Béron et Domessin) pour conserver au maximum ces espaces en net régression. Le Syndicat a accompagné les communes de St Laurent du Pont et St Joseph de rivière dans des travaux du plan de gestion hydraulique du marais de l'Herretang (curage de fossés et pièges à graviers) pour maintenir l'activité agricole et la biodiversité du site.

Cette année les équipes en réinsertion qui s'occupent de l'entretien des berges du Guiers et de ses affluents ont continuées leurs chantiers sur les cours d'eau en désordre. Elles ont également réalisés une plantation de Peupliers noirs, essence emblématique du Guiers, qui servira à revégétaliser les berges de nos cours d'eau. Elles effectuent de l'arrachage précoce de la Renouée du Japon, plante invasive qui se propage extrêmement vite aux abords de nos cours d'eau.

Sensibiliser les acteurs locaux aux milieux aquatiques est essentiel pour conserver des rivières en bon état. Pour répondre à cet objectif le SIAGA est intervenu gratuitement dans 30 classes réparties sur 15 communes du bassin versant. Ces animations pédagogiques permettent d'échanger avec les élèves de primaires sur l'eau et des rivières, la faune et la flore ainsi que sur les notions de pollutions.



**CAVALIÉ**

Services 

**Plomberie - Chauffage - Sanitaire**

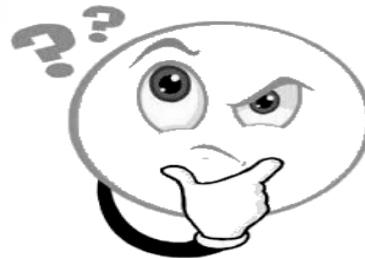
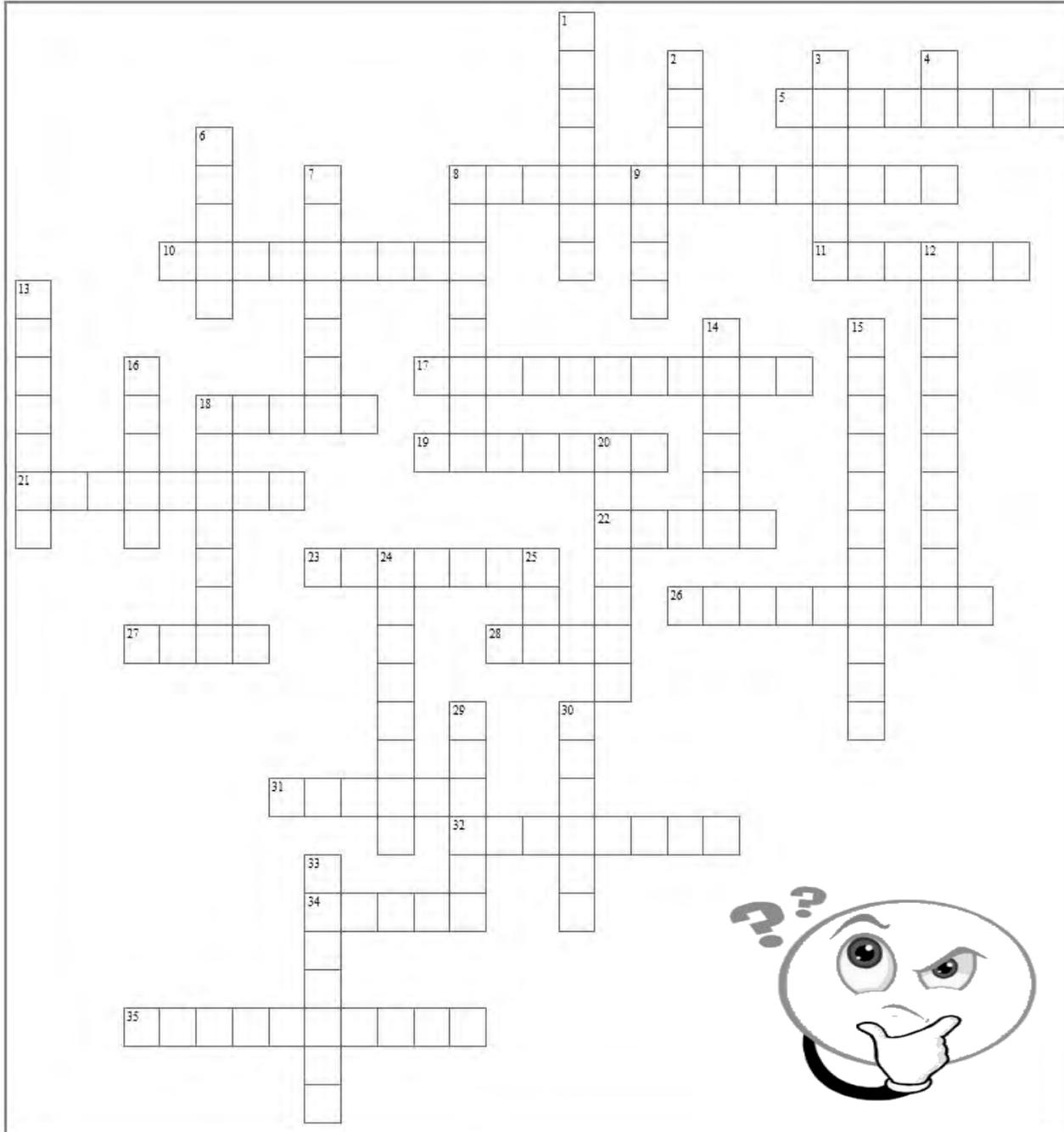
**73240 ROCHEFORT - Tél. 06 85 22 34 88**

 **Energies renouvelables :**  
bois et solaire

Imp. Wammy C. - 73520 La Balloise

# MOTS CROISÉS

( accessibles en ligne en mode interactif sur <http://commune-rochefort-savoie.org/site/bulletinjanvier2017/jeu.html> )



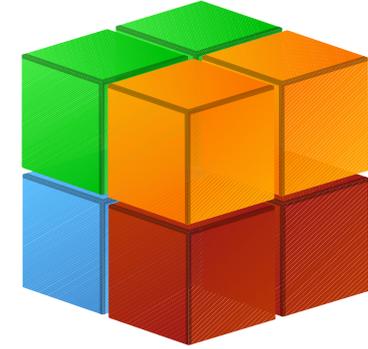
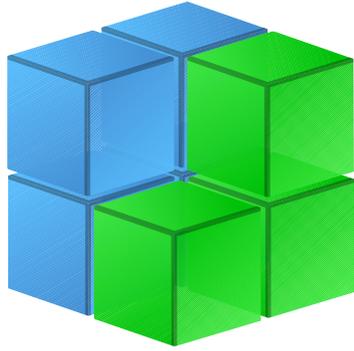
## Horizontal

- 5. Agent mobilier
- 8. Calcul mental
- 10. Pirate de l'air
- 11. Disparaît avec la clé
- 17. Plume de canard
- 18. Air conditionné
- 19. Tête en l'air
- 21. Nul en calcul
- 22. Ouvrage mis sous clé
- 23. Air du temps
- 26. Aliment de canard
- 27. Agent de transmission
- 28. Air glacial
- 31. Agent de la force
- 32. Mâle de l'air
- 34. Calcul de rapporteur
- 35. Agent d'entretien

## Vertical

- 1. Air dégagé
- 2. Chiffre clé
- 3. Amateur de canard en boîte
- 4. Clé des rêves
- 6. Agent du beurre
- 7. Air de l'amer
- 8. Endroit où l'on prend l'air
- 9. Machine à calculs
- 12. Mérite bien son accent grave
- 13. Fille de l'air
- 14. Air extérieur
- 15. Calcul hasardeux
- 16. Sans accent
- 18. Paroles en l'air
- 20. Trouver la bonne clé
- 24. Couper un canard
- 25. Fort accent
- 29. Clé des champs
- 30. Agent d'assurance
- 33. Agent de sûreté

Horizontal :	Vertical :
5	ébéviste
8	arrière-pensée
10	imitateur
11	énigme
17	journaliste
18	chant
19	étourdi
21	spontané
22	voute
23	tic-tac
26	actualité
27	gène
28	bise
31	biceps
32	aviateur
34	angle
35	cantonnier
1	halène
2	code
3	abonné
4	si
6	crème
7	chagrin
8	aéroport
9	rein
12	grièvement
13	hôtesse
14	aspect
15	probabilité
16	atone
18	chanson
20	deviner
24	censure
25	cri
29	sésame
30	audace
33	cadenas



Janvier 2017							Février 2017						
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
						1			1	2	3	4	5
2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12
9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19
16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26
23	24	25	26	27	28	29	27	28					
30	31												



Mars 2017							Avril 2017						
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
		1	2	3	4	5						1	2
6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9
13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16
20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23
27	28	29	30	31			24	25	26	27	28	29	30

www.commune-rochefort-savoie.org

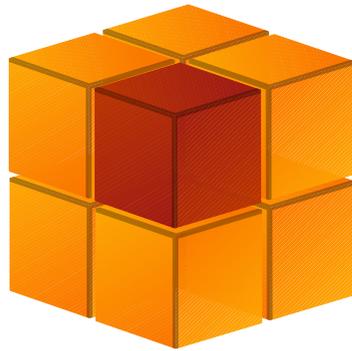
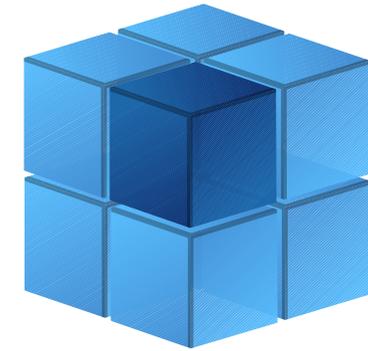
<b>1er janvier</b>	Jour de l'An
<b>16 avril</b>	D. de Pâques
<b>17 avril</b>	L. de Pâques
<b>1er mai</b>	Fête du Travail
<b>8 mai</b>	Victoire 1945
<b>25 mai</b>	J. de l'Ascension
<b>4 juin</b>	D. de Pentecôte
<b>5 juin</b>	L. de Pentecôte
<b>14 juillet</b>	Fête Nationale
<b>15 août</b>	Assomption
<b>1er novembre</b>	Toussaint
<b>11 novembre</b>	Armistice 1918
<b>25 décembre</b>	Noël



Septembre 2017							Octobre 2017							Novembre 2017							Décembre 2017						
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
													1								1	2	3				
4	5	6	7	8	9	10	2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17		
11	12	13	14	15	16	17	9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24		
18	19	20	21	22	23	24	16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31		
24	25	26	27	28	29	30	23	24	25	26	27	28	29	25	26	27	28	29	30								
							30	31																			



Mai 2017							Juin 2017						
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4			
8	9	10	11	12	13	14	5	6	7	8	9	10	11
15	16	17	18	19	20	21	12	13	14	15	16	17	18
22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25
29	30	31					26	27	28	29	30		



# COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

10 février 2016



1) Délibération précisant les dépenses à imputer sur le compte 6232 :

Sont concernés : diverses prestations servies lors de manifestations, l'ensemble des biens, services et objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies sur commande de la mairie tels que : diverses prestations servies lors de cérémonies officielles et inaugurations, commémorations, les repas des aînés, les colis des aînés, soirées du 8 décembre, les vœux de nouvelle année, les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des naissances, mariages, décès et départs à la retraite, récompenses sportives, culturelles ou lors de réceptions officielle, le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations, les feux d'artifice, concerts et manifestations culturelles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la liste des dépenses définies ci-dessus à prendre en charge au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » ;
- Dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget de la commune.

2) Collecte des ordures ménagères : suppression de la collecte en sac ou en bac non conforme :

Le SICTOM nous informe que pour des raisons d'hygiène et de sécurité, les sacs et les bacs non conformes ne seront plus ramassés à compter du 1er janvier 2017.

La délibération sera prise ultérieurement.

3) Point sur les travaux à envisager :

Plusieurs points ont été évoqués :

- a) Implantation du plan de Rochefort
- b) Etude de l'éclairage public
- c) Recherche d'une solution pour la remise en état de l'allée reliant le parking à l'église
- d) Projet d'une mise en place d'une couverture pour l'abri à sel
- e) Choix de guirlandes lumineuses pour les décorations de fin d'année
- f) Etude du budget fonctionnement et entretien de l'école
- g) Entretien des routes et chemins : programmation de visites par la commission afin de recenser les travaux à effectuer.

Pour chaque points évoqués un groupe de travail s'est mis en place et proposera des solutions à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

5) Questions diverses :

Exposition d'avril : la commission animation fait le point sur les exposants inscrits pour l'exposition sur le thème du Bien être du 23 et 24 avril 2016.

10 mars 2016



1) Approbation du compte de gestion 2015 :

Le Conseil Municipal,

après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2015, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2015 au 31 Décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DECLARE** que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

La secrétaire de mairie fait un compte-rendu détaillé du compte de gestion 2015.

Grandes lignes :

Dépenses de fonctionnement : 165497,95 ; Recettes de fonctionnement : 425064,91 ;  
Excédent : 259566,96 ;

Dépenses d'investissement : 83800,65 ; Recettes d'investissement : 22473,34 ; Déficit :  
61327,31 ;

Reste disponible : 198 239,65

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

2) Approbation du compte administratif 2015 :

Approuvé à l'unanimité.

3) Délibération d'affectation du résultat de l'exercice 2015 :

Approuvé à l'unanimité.

4) Vote des subventions 2016 :

Les subventions sont reconduites à l'identique, à l'exception du Commice Agricole qui n'a pas lieu cette année. Le montant portée au bénéfice de France Alzheimer.

#### 5) Délibération pour le dossier de Demande de Subvention Dotation de de Soutien à l'Investissement Public Local :

Voté à l'unanimité.

#### Questions diverses :

- a) Accessibilité mairie : la demande de dérogation pour la rampe amovible a été refusée.
- b) Une rencontre est programmée le jeudi 24 mars à 18h avec Mme Thomas (Compagnie des Arts et du Récit). Elle est le catalyseur pour développer des actions culturelles en lien avec les acteurs locaux. Cette rencontre est ouverte au public.

**13 avril 2016**



#### 1) FONCTIONNEMENT :

La secrétaire de mairie fait une lecture détaillée des dépenses et recettes de fonctionnement (prévu 2015, réalisé 2015, prévu 2016).

Globalement :

Dépenses de fonctionnement réalisées en 2015 : 165 497,95 euros ;  
Dépenses de fonctionnement prévues en 2016 : 241 278 euros.  
Recettes de fonctionnement réalisés en 2015 : 425 064,91 euros.  
Recettes de fonctionnement prévues en 2016 : 432 363,16 euros.  
Excédent 2015 : 259 566,96 euros.

#### 2) INVESTISSEMENT :

La secrétaire de mairie fait une lecture détaillée des dépenses et recettes d'investissement (prévu 2015, réalisé 2015, prévu 2016).

Globalement :

Dépenses investissement réalisées en 2015 : 83 800,65 euros ;  
Dépenses investissement prévues en 2015 : 217 440,91 euros ;  
Recettes investissement réalisées en 2015 : 22 473,34 euros ;  
Recettes investissement prévue en 2016 : 189 210,91 euros ;  
Déficit 2015 : - 61 327,31 euros.  
Reste disponible : 198 239,65 euros.

Le budget primitif est voté à l'unanimité.

#### VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016.

Madame le maire propose de maintenir les taux d'imposition à leur niveau dans le cadre du vote du budget primitif 2016.

Le Conseil Municipal, après voir délibéré, vote les taux d'imposition 2016 comme suit :

- taxe d'habitation : 10,79% ;
- taxe foncière (bâti) : 9,38% ;
- taxe foncière (non bâti) : 70,16%.

#### Questions diverses :

- assurance : une étude est en cours pour réviser les différents contrats afin de les optimiser ;
- travaux mairie :
  - . les artisans ont répondu aux demandes de devis ;
  - . prochaine réunion avec l'architecte le 18 avril à 18h30 ;
- exposition « Bien-être »: les 23-24 avril à la salle polyvalente. Tous les participants seront prévenus pour fixer l'heure de rendez-vous. Les grilles d'expositions seront récupérées au SMAPS le mercredi par l'employé communal. Les tables seront mises en place la veille à 18 heures ;
- cérémonie du 8 mai : mise en place des drapeaux et verre de l'amitié à prévoir. Convocation à 11 heures.  
Réunion de plusieurs élus à 10h15 pour la préparation.
- comptes-rendus des réunions des délégués : SIAEP, Syndicat des ARS.

**18 mai 2016**



1) Participation aux frais de fonctionnement des gymnases du collège de Saint-Genix sur Guiers.

Madame le maire rappelle la délibération du 25 juin 2014 indiquant que les communes, membres du Syndicat intercommunal du collège dans lesquelles sont domiciliés les élèves du collège « La Forêt », participent annuellement aux frais de fonctionnement des gymnases.

Elle propose qu'à nouveau la répartition soit effectuée au prorata du nombre d'élèves domiciliés, soit 481,69 euros pour 11 enfants.

Délibération : le conseil municipal valide le projet de convention à soumettre aux communes concernées.

2) Mandatement du CGFPT en vue de la souscription d'un contrat d'assurance groupe pour la couverture du risque statutaire.

CGFPT : Centre de Gestion de la FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE .

Le maire expose que l'application du régime de protection sociale des agents territoriaux implique pour la commune des charges financières, par nature imprévisibles. Pour se prémunir contre ces risques, il est possible de souscrire un contrat d'assurance. Le CGFPT propose de souscrire, à compter du 1er janvier 2017, un contrat d'assurance commun contre les risques financiers liés à l'indisponibilité physique des agents territoriaux.

Délibération : le conseil municipal donne mandat au CGFPT de la Savoie aux fins de mener, pour le compte de Rochefort, la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat d'assurance groupe susceptible de garantir contre les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux.

3) Convention avec le SIAEP pour l'entretien des bornes et poteaux d'incendie.

SIAEP : Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable, région du Thiers.

Il incombe aux autorités municipales de prévenir les incendies sur leur territoire et de faciliter la lutte contre ce fléau. Parallèlement au travail des pompiers, la commune doit assurer un service essentiel : la distribution de l'eau. Les sapeurs pompiers doivent

trouver systématiquement l'eau, en quantité suffisante, ainsi que le matériel de distribution en bon état, qui leur permettra d'éteindre le plus rapidement possible un incendie.

À cet effet, un projet de convention est proposé pour l'entretien des bornes et poteaux d'incendie par le SIAEP. Le Syndicat assurera, sur les bouches et poteaux d'incendie situés sur le domaine public communal (hors branchement), tous les 3 ans, les prestations d'entretien courant.

En contrepartie, la commune versera au Syndicat une rémunération forfaitaire de 50 euros ht (hors prestations soumises à devis).

Délibération : voté à l'unanimité.

4) Validation du choix des artisans concernant les travaux de mairie.

Après consultation auprès de différentes entreprises, étude des propositions, et avis de l'architecte Romuald Godet, les artisans suivants ont été retenus pour la restructuration de la mairie de Rochefort :

Lot maçonnerie : entreprise GUINET ( 12 457 € HT) ;

Lot peinture, plâtrerie, sol : entreprise PERRONNET ( 24 567,60 € HT) ;

Lot électricité : entreprise BORGEY ( 16 383 € HT) ;

Lot menuiserie : entreprise BELLEMIN ( 22 220 € HT) ;

Lot plomberie : entreprise À L'EAU RUDY ( 3 731,51 € HT) ;

Lot ferronnerie : entreprise TOMASSETTO ( 6 435 € HT).

Délibération : le conseil municipal valide le choix des artisans, et charge Madame le maire de signer le marché ainsi que tous les documents nécessaires à ce marché.

5) Dénomination des rues et numérotation des bâtiments.

Le Conseil Municipal clôture et valide la dénomination des rues ainsi que la numérotation des bâtiments effectuées par la société JBSI.

Délibération : voté à l'unanimité.

6) Conteneurisation des ordures ménagères à la collecte.

SICTOM : Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères.

Le Sictom du Guiers et la commune mettent à disposition des bacs poubelles collectifs en points de regroupement répartis stratégiquement sur Rochefort. Ces points de collecte ont permis de solutionner l'ensemble des manœuvres interdites sur les tournées de ramassage (marche arrière, circulation sur terrain privé). Pour ces raisons mais aussi pour des raisons d'hygiène et de propreté, les usages doivent utiliser ces conteneurs pour déposer leurs sacs poubelles.

Les logements situés en bordure de départementale sur le circuit de collecte pourront continuer à poser leur bac devant chez eux. Ces bacs, normés EN 840, devront s'adapter au camion de ramassage pour prévenir les risques d'accident du travail et éviter aux agents de manipuler les sacs à la main.

Délibération : le conseil municipal approuve la suppression de la collecte en sac et en bac non conforme à partir du 1er janvier 2017.

7) Travaux à programmer concernant :

l'entretien de la voirie : l'entreprise COLAS a été retenue pour un devis approximatif de 14 000 € ,

la reprise de la cour de l'école avec travaux de mise en accessibilité et chemin d'accès : l'entreprise SERTPR a été retenue pour un devis approximatif de 10 000 € ,  
La question de la peinture de la salle de sieste de l'école est à réétudier .

8) Questions diverses :

a) INSEE : le recensement des habitants de la commune sera effectué du 19 janvier au 18 février 2017.

Un agent recenseur sera recruté à cet effet. Jean-marc Muroli est nommé coordonnateur.

b) Abri à sel : un second devis est demandé pour l'installation de la couverture.

c) Fête des mères : la réception est programmée pour le 28 mai à 19h. Les conseillers disponibles viendront à 16h pour préparer la salle.

d) Matinée citoyenne : elle aura lieu le samedi 21 Mai. Les groupes seront organisés en fonction du nombre de participants.

e) La société Agrati a sollicité l'autorisation d'exploiter une unité de production de vis comportant des installations de traitement de surface et de traitement thermique à la commune d'Avressieux. Ce dossier a été soumis à une enquête publique.

Le conseil municipal estime ne pas avoir les compétences nécessaires sur ce point pour se prononcer.

**30 juin 2016**



1) Délibérations :

a) Adhésion au CDG pour un service de prévention des risques professionnels.

La commune adhèrera à ce service d'assistance pour les agents communaux.

b) Approbation de la convention « chantiers jeunes ».

Pour un forfait de 250 euros, les jeunes repeindront le petit portillon de l'école, le grand portail d'entrée côté place du village et la porte verte sous le préau.

2) Point sur les travaux de la mairie :

Le déroulement du chantier s'effectue de façon satisfaisante.

Petit imprévu : Suite à des problèmes d'humidité, réfection de la salle de bain de l'appartement au dessus de la mairie.

Fenêtre côté Est : Le conseil municipal demande qu'une modification soit apportée pour donner un aspect visuel plus proche du patrimoine actuel.

3) Programmation des travaux de voirie :

- Cour de l'école : Elle sera refaite pendant les vacances scolaires par l'entreprise SERTPR.

- Pour les chemins, l'entreprise COLAS a été retenue. M.Pascal Rubaud, agréé, prendra en charge le désherbage exigé avant les travaux.

- Abri à sel : deux devis sont attendus pour un châssis qui coulissera sur l'abri.

4) Questions diverses :

- articles dans la presse: le conseil municipal exprime son mécontentement au sujet d'articles envoyés au Dauphiné et non publiés. Il s'interroge sur les raisons, n'ayant pas reçu d'explication.

- à la rentrée scolaire 2016-2017, au départ à la retraite de Mme Bergamo, la création d'un poste d'Atsem à temps partiel est à prévoir.

Les grandes sections de la maternelle de Rochefort seront scolarisés à Avressieux.

- Installation d'un camion de pizzas artisanales tous les premiers vendredis du mois sur la place de la Salle Polyvalente. L'autorisation est accordée pour une année à compter du 1er Juillet 2016.
- Un groupe de travail est constitué : Réflexion sur la création d'un local technique permettant le rangement des tables et des chaises, ainsi que sur l'aménagement des toilettes qui ne sont pas conformes aux normes d'accessibilité.

**20 juillet 2016**



1) Délibération : pouvoirs délégués au maire en vertu de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T. Lecture est faite à haute voix des pouvoirs conférés au maire de Rochefort lui donnant autorisation de signature.

Considérant l'utilité de ces délégations pour gérer plus efficacement et plus rapidement les affaires communales et éviter la surcharge des ordres du jour des séances de conseil municipal, il est décidé à l'unanimité de déléguer au maire, pour la durée du mandat, les pouvoirs suivants :

- fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

- fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;
- fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;
- signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de dix mille euros, autorisé par le conseil municipal ;
- exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme ;
- autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

2) Délibération : création de poste d'Atsem (*voir définition 1*).

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour la création de ce poste (12 heures par semaine).

Rappel : La possession du diplôme d'Atsem est nécessaire pour ce poste.

3) Vente du terrain à Urice :

Vente le jeudi 21 Juillet 2016 à M. GEORGE Guillaume et Mme RIORD Gwenaëlle.

4) Travaux :

- La salle de bain du logement loué au-dessus de la mairie entraîne un surcoût d'environ 10 000 euros.

Ces dépenses, en raison de l'état des lieux après début des travaux, se sont avérées nécessaires.

- Le chemin de Brefeux est déjà endommagé. Les travaux ayant été effectués en 2015, la

commune demande des explications écrites à l'entreprise Eiffage.

- Les travaux de la cour de l'école ont débuté.

- Un groupe de travail a été constitué pour envisager un local technique annexe à la salle polyvalente, ainsi que pour les toilettes à remettre en accessibilité. Différentes solutions sont envisagées. L'étude est en cours de réflexion.

5) Projet de révision de la carte communale :

Rappel : La carte communale actuelle avait été approuvée en Janvier 2007.

Le SCOT (*définition 2*) ayant été adopté au 30 juin 2015, la carte communale de Rochefort doit être mise en compatibilité avec les orientations du SCOT.

En conséquence, le conseil municipal a pour projet de réviser la carte communale de Rochefort.

*(1) les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (dits ATSEM) sont des fonctionnaires territoriaux chargés d'assister les enseignants dans les classes maternelles ou les classes à section enfantine (classes de niveau élémentaire avec un ou plusieurs niveaux de maternelle). Ce cadre d'emplois a été créé en 1992. Il a remplacé celui des agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM).*

*(2) schéma de cohérence territoriale, abrégé SCOT ou SCoT est un document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles.*

**14 septembre 2016**



1) Délibération concernant l'augmentation du temps de travail d'un agent :

Suite au départ à la retraite de Michèle Bergamo, un réaménagement des horaires est nécessaire.

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'augmentation du temps de travail de Marie-Noëlle Morel passant de 19h30 à 32h annualisés.

2) Délibération en vue d'une demande de subvention pour les travaux d'accessibilité de la salle polyvalente :

L'accès et les toilettes doivent être mises aux normes. Plusieurs devis sont attendus.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la demande de subvention auprès du Conseil Général.

Un projet d'extensions (local technique) côté Est de la salle des fêtes est également à l'étude.

Ce projet fera partie de la demande de subventions.

3) Décision modificative n°2, virement de crédit :

Le FPIC (le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) impose une augmentation de la participation de la commune pour un montant de huit cents euros. Le conseil municipal prend acte.

Rappel : le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes

moins favorisées. Il a été mis en place par la loi de finances en 2012.

4) Point sur la rentrée scolaire :

24 élèves sont scolarisés à la maternelle : 11 en Petite Section, 13 en Moyenne Section.

Les enfants de la Grande Section sont scolarisés à l'école d'Avressieux.

La cour et le chemin d'accès ont été entièrement refaits cet été, ainsi que la mise aux normes de l'accessibilité.

5) Point sur les travaux :

L'éclairage extérieur de la mairie est à prévoir, avec détecteurs de présence, côté entrée de la mairie (Sud) et côté locataire (Nord).

Voirie : l'entreprise COLAS a commencé les travaux d'entretien de voirie communale (emplois)\*.

La réclamation de la commune vis-à-vis de la société Eiffage pour le chemin de Brefeux n'a pour l'instant pas eu de réponse.

La commission Travaux a reçu deux devis pour la couverture de l'abri à sel. Le montant paraît trop élevé pour donner suite et une autre proposition est attendue.

6) Questions diverses :

a) L'installation Internet-Ambse sera vérifiée dans la semaine pour permettre à la secrétaire de s'installer le plus rapidement possible dans son nouveau bureau.

b) Une première réunion pour la commission Communication en vue de la préparation du bulletin municipal est prévue le 28 septembre 2016 à 19h.

c) Le conseil municipal décide de ne pas augmenter cette année les impôts directs locaux.

d) Assurances : Après négociations auprès des assureurs, la commune optera pour l'assurance la plus avantageuse.

e) Frais de raccordement électricité à Urice : un devis a été fourni pour un montant de 5806 euros. Il permet deux raccordements continus pour les deux terrains communaux, diminuant ainsi le coût total de l'installation.

Ce montant sera pris en compte dans la vente des deux terrains, au prorata des travaux engagés pour chacun.

\* *emplois* : cette intervention est réalisée avec de l'émulsion de bitume adaptée à l'aide d'un matériel dit «point à temps». Elle est appelée plus généralement «emploi partiel à l'émulsion».

**02 novembre 2016**



1) Délibération approuvant la modification des statuts de la Communauté de communes :

Le document de travail ayant servi à l'élaboration des statuts définitifs annexés à la délibération est soumis à la lecture des conseillers qui en prennent connaissance.

Vote :

6 pour, 5 abstentions.

2) Délibération concernant la démarche d'élaboration du document unique :

Voté à l'unanimité.

L'étude des risques professionnels sera réalisée par le Centre de Gestion.

Un avant-travail sera constitué par plusieurs élus.

3) Délibération pour l'insertion d'encarts publicitaires dans le bulletin municipal :

Afin de financer une partie du prochain bulletin municipal annuel un appel sera fait à des annonceurs (artisans et commerçants).

La commission Communication propose un format carte de visite en couleur pour un tarif fixé à 50 euros.

Voté à l'unanimité.

4) Délibération fixant le prix de vente du deuxième lot communal :

Le prix est fixé à 60 000 (soixante mille) euros, inclus l'alimentation électrique en bordure de terrain.

Voté à l'unanimité.

5) Décision modificative n°3, virement de crédit :

Suite à des imprévus de travaux, une nouvelle répartition des finances est nécessaire.

Voté à l'unanimité.

6) Point sur les travaux :

- une canalisation d'eau pluviale sur le lotissement d'Urice étant bouchée, Aoste Vidange a effectué un diagnostic et a évacué toute la boue accumulée.
- le balayage du gravier sur la voirie doit être effectué par l'entreprise Colas très prochainement.
- Le problème de détérioration du chemin de Brefeu n'étant pas résolu par l'entreprise Eiffage depuis juin 2016, le Conseil Municipal lui réclame impérativement un calendrier pour qu'elle effectue les réparations nécessaires (reprise de la zone avec identification du sol en place).
- aménagement extérieur de la mairie : un devis a été proposé par l'entreprise Paccard Paysage . Le dossier est à l'étude.

7) Questions diverses :

- recensement : Gwenaëlle RIORD est retenue pour l'enquête INSEE. Elle recevra la formation appropriée. Les habitants seront informés de son passage. Merci de lui réserver le meilleur accueil.
- cérémonie du 11 novembre : le trompettiste Jean a proposé de venir avec son instrument. La cérémonie commencera à 11h. L'information sera sur le Dauphiné et sur le site Internet de la commune.
- Cérémonie du 8 décembre : un stock de guirlandes a été offert par M. Bello. Présence du « Plus petit théâtre ambulant du monde » de Nathalie Thomas toute la journée.
- repas des aînés : 12 février. Le musicien Bouvier est prévu pour animer tout l'après-midi.
- CCAS : prochaine réunion le lundi 14 novembre à 18h.
- L'ancien réfrigérateur de la mairie sera remplacé par un neuf. Un devis est fourni par l'établissement Carre.
- Le SIAEP a envoyé un courrier pour relancer les représentants du conseil municipal afin de rappeler la nécessité de participer à ses réunions.
- une réunion de travail est programmée le 30 novembre 2016 à 19h.

**30 novembre 2016**



1) Délibération concernant le recrutement et la rémunération de l'agent recenseur :

Le recrutement de Gwenaëlle Riord proposé par le coordonnateur est confirmé. Elle recevra de l'État une indemnité forfaitaire et un contrat de travail sera établi.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote un complément de salaire à hauteur de cette indemnité.

2) Délibération en vue d'une demande de subvention auprès de la région :

Madame le maire fait lecture d'un courrier du Président de la région Auvergne-Rhône- Alpes en date du 14 octobre 2016, informant d'un plan en faveur de la ruralité, destiné à l'accompagnement des investissements des communes de moins de 2000 habitants.

À l'unanimité le conseil municipal vote pour solliciter une demande de subvention auprès de la région.

3) Questions diverses :

- le conseil municipal étudie une proposition d'aménagement devant la mairie.

Plusieurs installations sont envisagées pour intégrer une rampe d'accès aux normes.

Une étude paysagiste est esquissée par Les Jardins du Guiers (Romagnieu) et Paccard Paysage (St Genix sur Guiers). Le conseil prévoit une réunion de travail pour réfléchir à plusieurs options.

- préparation du 8 décembre 2016 : la fête des lumières accueillera cette année « Le plus petit théâtre ambulant du monde » de Nathalie Thomas dès le début d'après-midi sur la place du village.

Le Conseil municipal répartit entre ses membres les préparatifs de cette soirée.

Les habitants sont conviés à venir partager les diots-vin chaud et les plats cuisinés.

Deux devis sont proposés pour réaliser l'installation électrique qui sera définitive sur la place.

L'entreprise Itelec est retenue.

- emplacement des panneaux électoraux : l'article R30 du code électoral impose l'installation des panneaux à proximité du bureau de vote de la mairie.

- abri à sel : une solution avec un dôme est envisagée. La proposition d'étude est en attente.

- le bulletin municipal est en cours d'élaboration. La prochaine réunion est fixée au mercredi 7 décembre 2016 19 h ;

- le repas des aînés aura lieu le 26 février ;

- les vœux de la nouvelle année seront souhaités le vendredi 06 janvier 2017 à 19h30 à la salle des fêtes.



**MAIRIE,**

**Téléphone : 04 76 32 87 33**

**Courriel : [commune.rochefort@wanadoo.fr](mailto:commune.rochefort@wanadoo.fr)**



# RECENSEMENT

de la population 2017

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI  
POUR CONSTRUIRE DEMAIN



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mme *Gwenélla Riord* a été désigné(e) comme **agent recenseur**.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2017.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. **Y répondre est obligatoire.**

*S. Chefant*, le *06/12/2016*

Cachet de la mairie

Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale

 **Le recensement par internet, c'est plus pratique !**

[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)



**Du 19 janvier au 18 février**  
Le recensement, c'est utile, c'est sûr, c'est simple

  
**Insee & votre commune**